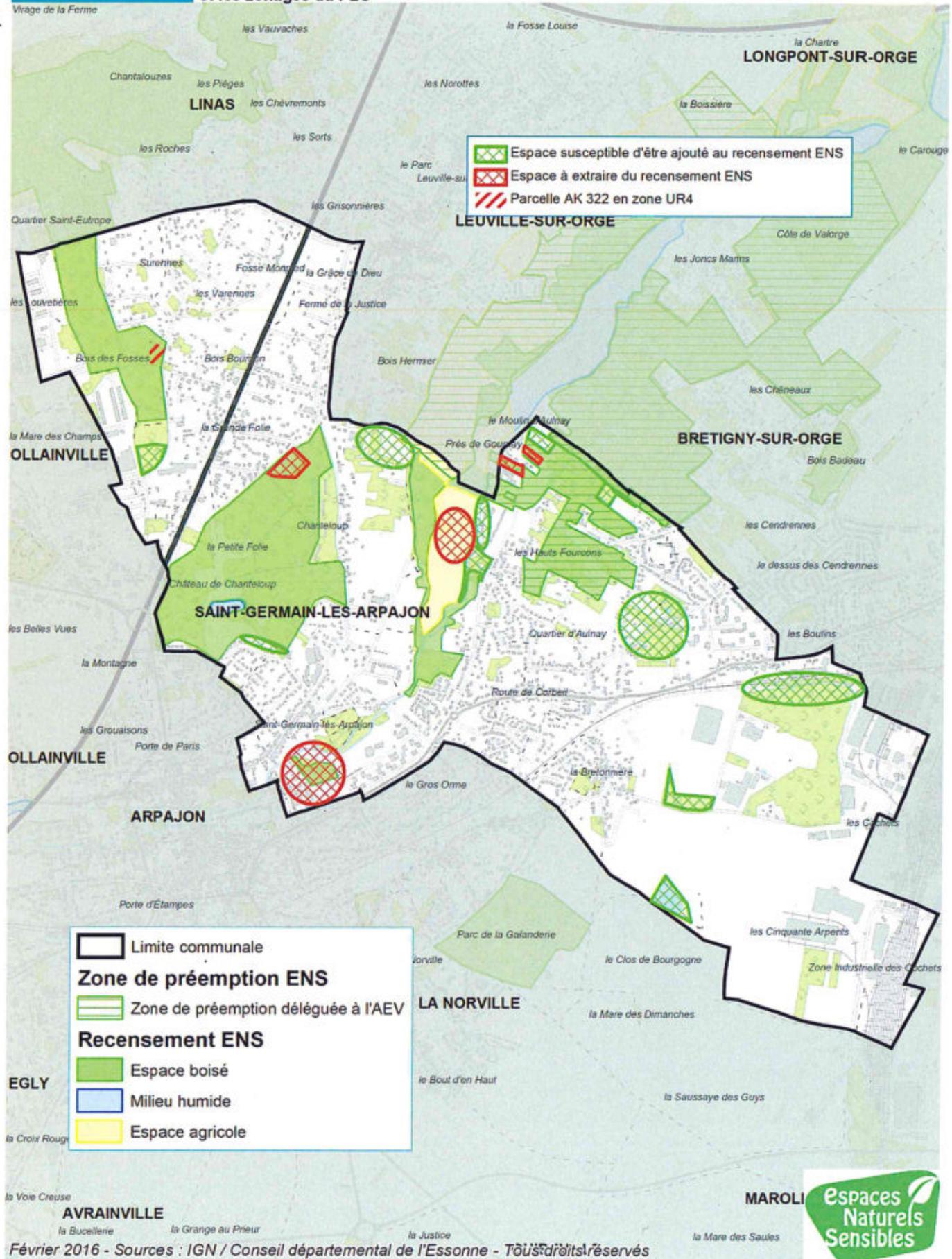
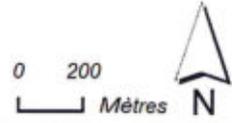




Commune de SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
Recensement et zone de préemption Espaces Naturels Sensibles
Dates de délibération : 30 mars 1993 et 27 septembre 1991
Localisation des incompatibilités entre les périmètres ENS
et les zonages du PLU



A-02**Voie gallo-romaine Lutèce-Cenabum***Voie gallo-romaine Paris-Orléans, Via Lutetia*

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Saulx-les-Chartreux, La Ville-du-Bois, Ballainvilliers, Linas, Leville-sur-Orge, Saint-Germain-les-Arpajon, Avrainville, Egly, Boissy-sous-Saint-Yon, Torfou, Chamarande, Etrechy, Morigny-Champigny, Étampes, Ormoy-la-Rivière, Boissy-la-Rivière, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Méréville.

Point d'entrée : 48° 44'26 - 2° 18'08

Point de sortie : 48° 17'47 - 2° 06'37

Développement : 54 km en Essonne

Typologie**Itinéraire antique****Données historiques**

Éléments de datation de l'itinéraire historique : Vers 210 (Itinéraire d'Antonin)

La *via lutetia*, de Paris à Orléans (Lutèce – Cenabum) par Saclas (Salioclitia), appartient au grand itinéraire qui relie la Germanie à l'Espagne, axe commercial important du monde romain. Il se dirige dans le prolongement de l'axe nord-sud (*cardo*) de Lutèce, passant par l'Île de la Cité. Un réseau de voies gauloises préexistait qui a favorisé la relative rapidité de la conquête de la Gaule par les Romains. Il pourrait localement s'agir d'une voie gauloise, peut-être même établie sur des pistes protohistoriques, restaurée et entretenue par les Romains. Quoi qu'il en soit, seule la période d'utilisation gallo-romaine est attestée par des sources convergentes : bornes milliaires, *Table de Peutinger*, et surtout l'*Itinéraire d'Antonin* qui mentionne *Salioclitia* (*mutatio* et sanctuaire gallo-romain) à égale distance entre *Cenabo* (Orléans) et *Lutetiam* (Paris).



Table de Peutinger (extr. montrant l'axe Luteci-Cenabo)

Agrandissement de la Carte de la Gaule (L. Carrez, 1886)

Sources d'identification : **Table de Peutinger** (16^e s.) ; **borne milliaire 498** (8973), datée de 274, trouvée à Saclas et conservée au musée d'Orléans ; **Itinéraire d'Antonin** (3^e s.) mentionnant *Salioclitia* (368-1), l'actuel Saclas, *mutatio* (étape) à égale distance entre *Cenabo* (Orléans) et *Lutetiam* (Paris) ; tronçon conservée de la **voie romaine** au sud d'Étampes : chaussée observée lors de travaux de la RD 49 en 2006 à Méréville et entre Saclas et Ormoy-la-Rivière (Dutilleux, 1885) ; tronçon de voie empierrée découvert à Ballainvilliers (La Croix Saint-Jacques) en 1902 ; chaussée dallée à Linas sous la rue Saint-Merry et la rue Monvinet découverte en 1893. Éléments de **cadastration romaine orthonormée**, conservés et soulignés par les cartes anciennes : cadastre napoléonien (AD91 : série 3C) ; Plan de Massy, 1782 (AD91 : C35-15), Plan de territoire de la paroisse de Torfou, 1787 (AD91 : C3-49) ; Plan de Chamarande, 1785 (AD91 : C1-43) ; Plan de la paroisse de Linas, 1786 (AD91 : C2-36), Plan du territoire d'Étampes, 1785 (AD91 : C35-14).

Bibliographie (suite)

Jalmain Daniel – Prospection aérienne de la voie romaine Paris-Orléans. *S.l. : s.n., 1962, 5p.*

Baratault Anne-Claire – Le Moyen-Âge dans le département de l'Essonne (VI^e au XIII^e s.). *Mém. De maîtrise, Paris Univ. Paris X, 1990 (AD91 : in 4°/ 1789. (AD91 : in 4°/1789).*

Naudet François – Carte archéologique de la Gaule. L'Essonne. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004.

Gélis Jacques (dir.) – Le pays d'Étampes, regard sur un passé. Tome 1 : Des origines à la ville royale. Étampes-Histoire éd., 2003.

Autres ressources documentaires

Carte de la gaule mentionnant Salioclitia (Saclas) par Migeon, 1880.

Ressources INTERNET (liens valides au 1er décembre 2008) :

Sur les itinéraires romaines en Gaule (définition) :

http://www.estaires.com/histoire/voies_romaines.htm

http://fr.wikipedia.org/wiki/Voie_romaine

<http://pagesperso-orange.fr/itineraires-romains-en-france/templates/liens.htm>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Voies_romaines_en_Gaule

La table de Peutinger

http://fr.wikipedia.org/wiki/Table_de_Peutinger

L'itinéraire d'Antonin et l'Anonyme de Ravenne

http://fr.wikipedia.org/wiki/Itin%C3%A9raire_d%27Antonin

http://fr.wikipedia.org/wiki/Anonyme_de_Ravenne

Carte de la gaule et des voies romaines par Ambroise Tardieu, 1842.

Université of Alabama Map Library

http://alabamamaps.ua.edu/historicalmaps/europe/france_benelux/france.html

Cartes Vidal-Lablache des peuples et cités gauloises

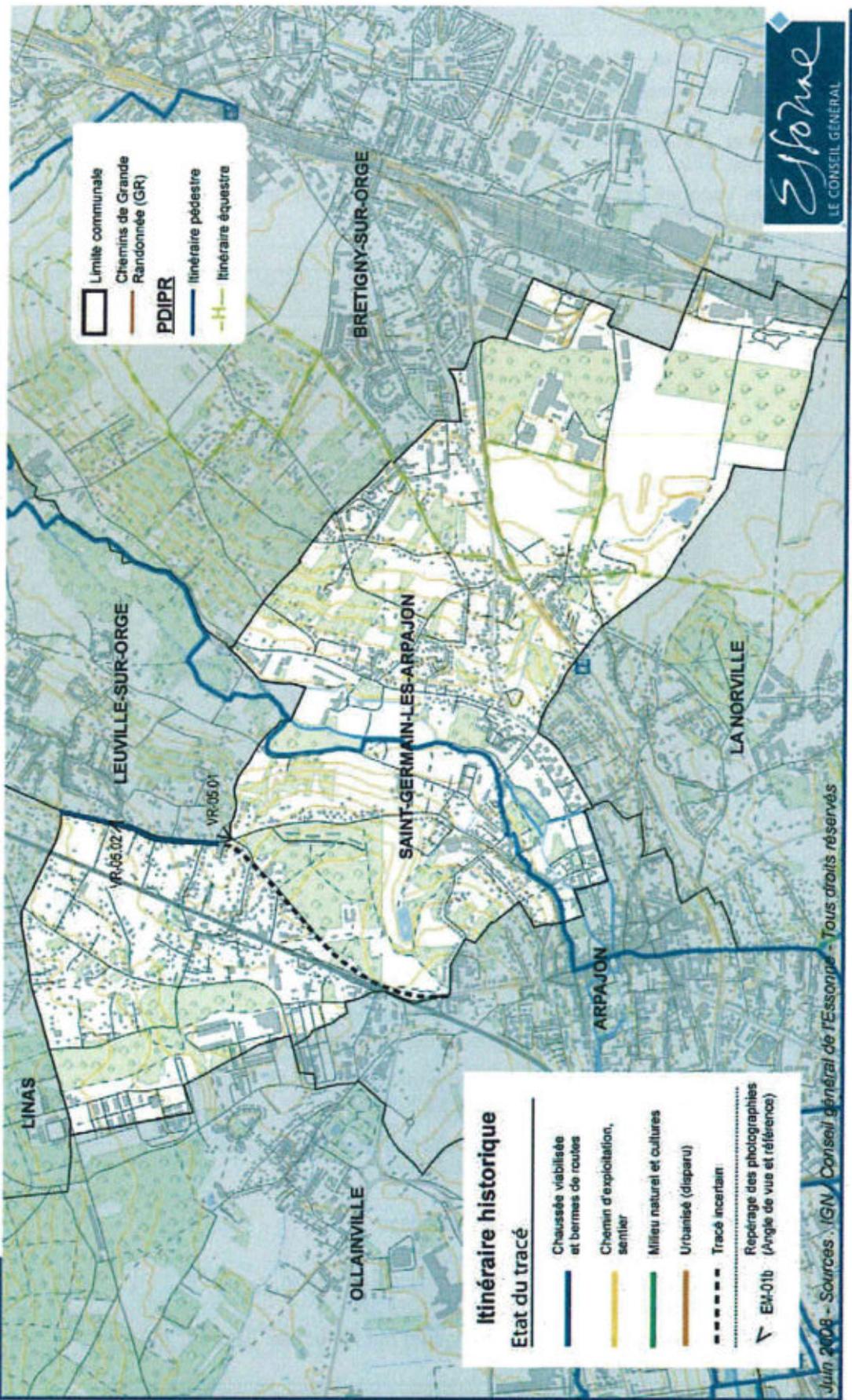
http://www.hipkiss.org/data/maps/j-m-dent-and-sons_atlas-of-ancient-and-classical-geography_1912_gallia-france_2067_2894_600.jpg

CENS
 Conservatoire des
 Espaces Naturels
 Sensibles

Commune de Saint-Germain-lès-Arpajon



0 500 Mètres



Essonne
 LE CONSEIL GÉNÉRAL

Itinéraire historique

Etat du tracé

- Chaussée viabilisée et bermes de routes
- Chemin d'exploitation, sentier
- Milieu naturel et cultures
- Urbanisé (disparu)
- - - - - Tracé incertain

Repérage des photographies
 EM-01b (Angle de vue et référence)

juin 2008 - Sources : IGN, Conseil général de l'Essonne - Tous droits réservés

B-07**Vieux chemin des Postes***Chemin des postes, vieux chemin d'Orléans, ancienne route de Paris à Orléans*

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Linas, Leuville-sur-Orge, Saint-Germain-les-Arpajon, Arpajon, La Norville, Avrainville, Boissy-sous-Saint-Yon, Torfou, Chamarande.

Point d'entrée : 48° 29'98 - 1° 96'35

Point de sortie : 48° 29'83 - 2° 16'38

Développement : 58,5 km en Essonne dont 14 km conservés

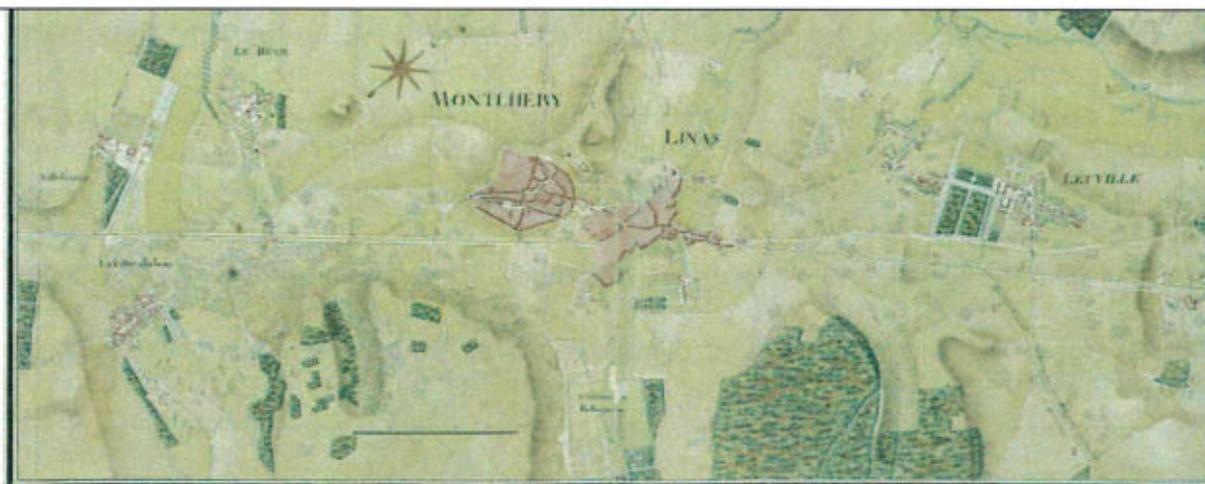
Typologie**Itinéraire médiéval****Données historiques**

Datation de l'itinéraire historique : Moyen-âge au 18ème siècle

La **route d'Orléans** a été durant des siècles l'axe majeur, le plus fréquenté du royaume de France, jusqu'à Orléans qui était un grand port fluvial. C'est aussi le principal accès aux châteaux de la Loire. Elle était un lien stratégique avec le centre du pays pour le service royal (messagerie, armée, administration) et l'approvisionnement de Paris. Après la chute de l'Empire français, la **Route impériale 23** a été reclassée en **Route royale 20** (classement du 16/12/1811) puis **Route nationale 20**, à partir de 1824 [AD 91 : 3O/158]). Elle est définie comme la **Route de Paris à Toulouse et en Espagne**. L'axe général reprend une série d'itinéraires plus anciens, d'origine antique et médiéval : voie romaine jusqu'à Etampes, ancien chemin des postes... parfois superposés et souvent juxtaposés, de nombreuses rectifications ayant affecté le tracé au cours de l'histoire. Il en résulte un « faisceau » où se discernent quatre voies :

- la *via lutetia*, voie gallo-romaine de Lutèce à Cenabum (cf. fiche A-02) ;
- le *Vieux chemin de Paris à Orléans* appelé aussi *Chemin des postes, chemin vert* ;
- la *Route royale*, impériale puis nationale ;
- la *Route nationale 20* moderne requalifiée récemment en route départementale.

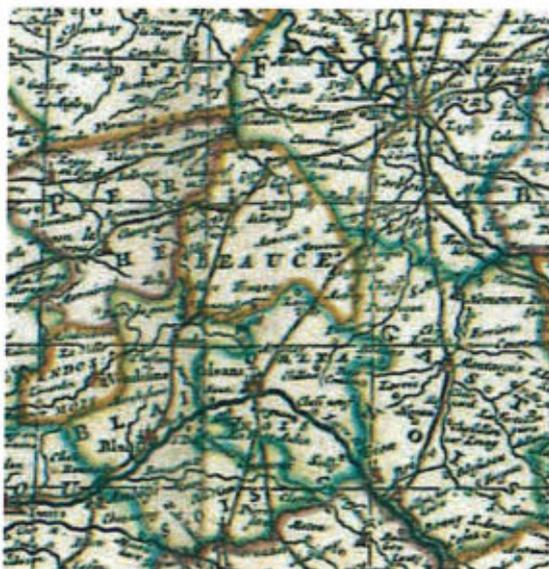
L'itinéraire décrit ici est celui qui existait avant les grands travaux d'établissement de la Route royale au 18ème. Cet itinéraire n'est pas continu mais présente plusieurs tronçons qui méritent d'être conservés et valorisés.



Atlas de Trudaine (XVIIIè s.) [AN : CP/F/14]

Sources d'identification : Charles Estienne – *La Guide des chemins de France* (Paris, 1552) ; carte des routes de postes par Nicolas de Fer (1700) [AN : NN47/30], Carte du royaume de France où sont tracées les routes des postes (1758) [collection Rumsey] ; Atlas de Trudaine (1745-1780) [AN : CP/F/14] ; cartes dites de Cassini (XVIIIè s.) [AD 91 : 1Fi/1] ; cartes des chasses du Roi (XVIIIè s.) [AD 91 : 1Fi/45-48] ; carte des routes royales, départementales et auxiliaires (1830) [AD 91 : 1Fi/70, 169] ; les plans d'assemblage des cadastres napoléoniens sont aussi indispensables pour retrouver le tracé du « Vieux chemin d'Orléans » [AD 91 : 3P] ; analyse toponymique et étude des vues aériennes.

Autres ressources documentaires



Galliae seu Francia tabula (1680)



Carte des postes du royaume de France (1758)



Indicateur Fidèle, guide du voyageur (1765)

ROUTE du Carosse de BORDEAUX, part de PARIS tous les Mardis à 11^h du matin et passe

	Heure	Min	Sec	Temps
à Bourg la Reine	1	20		7. de Paris
Longjumeau	3	20		
Linas	5	20		
Couche à Arpajon	7	20		
Merc. repart à 4 ^h du mat. et passe				
Estampes	9	00		13. d. Arpajon
Dine à Monerville	11	30		
Couche à Thoury	7	40		
Jeu. repart à 5 ^h du mat. et passe				
Artenay	8	40		17. de Thoury
Dine à Orleans	6	00		
Couche à S ^t Laurent	8	00		
Vend. repart à 4 ^h du matin et passe				
Nouan	5	15		21. de S. Laurent
Muide	6	15		
S ^t Dié	7	15		
Dine à Blois	11	30		
Couche à Ectures	7	50		

Ressources INTERNET (liens valides au 18 novembre 2008) :

Portail « Routes » de Wikipedia
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Routes>

Consultation et téléchargement sur Gallica BNF de « La Guide des chemins de France » de C. Estienne, 1552.
<http://visualiseur.bnf.fr/Visualiseur?Destination=Gallica&O=NUMM-102662>

Reportage photographique

Commune de St-Germain-lès-Arpajon



Le long du parc de Chanteloup [CP-09]



La Petite Folie [CP-16]



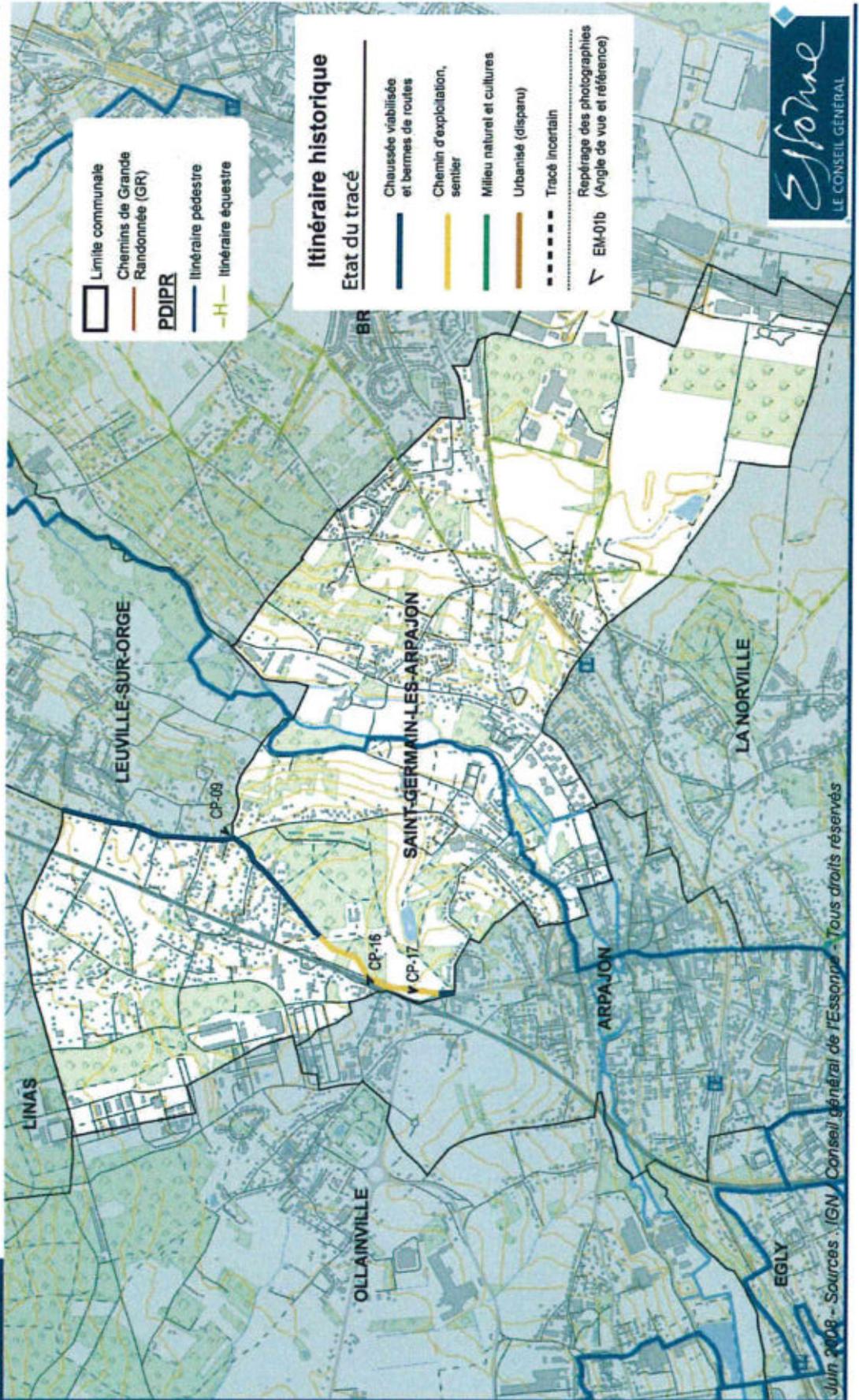
Sentier piétonnier en contrebas de la rocade [CP-17]

CENS
 Conservatoire des
 Espaces Naturels
 Sensibles

Commune de Saint-Germain-lès-Arpajon



0 500 Mètres



B-11**Chemin de Saint-Jacques de Compostelle***Via turonensis, voie de Tours (itinéraire moderne), chemin de Saint-Martin*

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Massy, Champlan, Saulx-les-Chartreux, La Ville-du-Bois, Montlhéry, Linas, Leuville-sur-Orge, Saint-Germain-lès-Arpajon, Arpajon, Egly, Boissy-sous-Saint-Yon, Saint-Sulpice-de-Favières, Souzy-la-Briche, Chauffour-lès-Etrechy, Etrechy, Morigny-Champigny, Brières-les-Scellés, Etampes, Ormoy-la-Rivière, Boissy-la-Rivière, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Guillerval, Monnerville, Méréville, Angerville.

Point d'entrée : 48° 44' 26" - 2° 18' 08"

Point de sortie : 48° 17' 48" - 1° 58' 14"

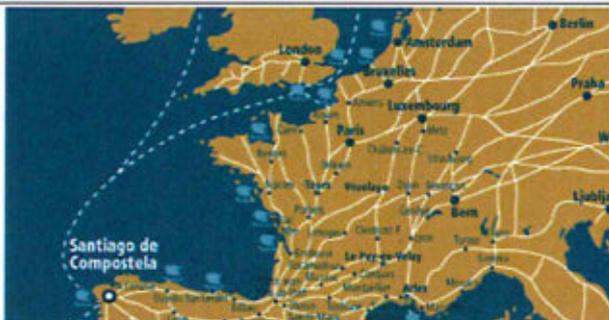
Développement : 72 km

Typologie**Itinéraire médiéval (extrapolation moderne)****Données historiques**Éléments de datation de l'itinéraire historique : Moderne (extrapolation d'un itinéraire médiéval du XII^e s.)

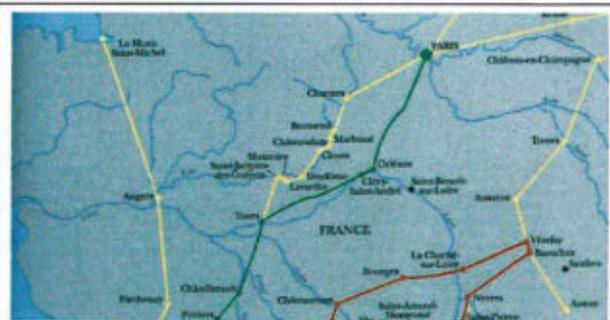
Les itinéraires français vers Compostelle se composent de quatre voies jacquaires principales qui se rejoignent en Espagne, à *Puente la Reina*, pour n'en former qu'un : le *Camino frances*. On attribue à *Aimery Picaud*, chanoine de Parthenay, la rédaction au 12^{ème} s. d'une sorte de guide du pèlerin où ces itinéraires sont décrits pour la première fois. Le plus ancien est celui qui partait du Puy-en-Velay, la *Via podensis*, et qui fut emprunté dès l'an 950 par *Gothescalp*, évêque du Puy, premier pèlerin non-espagnol «reconnu».

Des quatre grandes voies jacquaires de France, la **Voie de Tours** ou **Via turonensis** était autrefois la plus fréquentée ; elle était dite *magnum iter Sancti Jacobi*. Son tracé se confond avec le *Chemin de Saint-Martin*, évangéliste de la Gaule au 4^{ème} s., dont la dévotion était très importante au Moyen-âge. Le pèlerinage de Tours commence d'ailleurs presque cinq siècles avant celui de Compostelle. Partant de Paris, au pied de la Tour Saint-Jacques, deux branches permettent de rallier Tours : l'une par Chartres (GR 655) et l'autre, plus à l'est, par Étampes et Orléans qui traverse l'actuel département de l'Essonne. Il n'existe pas de Voie de Tours officialisée, même si la branche de Chartres est aujourd'hui balisée (GR 655).

Pour ce qui concerne l'Essonne, les pèlerins empruntaient le « *Vieux chemin d'Orléans* ». Ce parcours se confond aujourd'hui en grande partie avec la D 2020 (RN 20) dont le parcours est peu propice à un cheminement « méditatif ». C'est pourquoi les auteurs de topoguides proposent généralement leurs propres itinéraires, réinventés parfois au détriment de la logique historique mais qui favorisent les sections balisées et les étapes touristiques. Le guide *Lepère*, un des mieux documentés, n'est pas exempt de défauts (erreurs d'orientation, de toponymie, détours non justifiés, etc...). Toutefois, c'est son interprétation moderne de la *Via turonensis* qui est reprise ici, amendée des corrections qui s'imposait.



Carte des chemins de Compostelle (ACIR Compostelle, 2004)



Les voies jacquaires au nord de la France

Sources d'identification :

François Lepère - Sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. La *Via Turonensis*. *Guide du randonneur et du pèlerin*. F. Lepère éditions, 2005.

Picaud Aimery – Le Guide du pèlerin de Compostelle. *Texte latin du XII^e s. (vers 1140) traduit du latin par Jeanne Vielliard, Paris, 5^e éd., 1997.*

Diagnostic / État de conservation

L'itinéraire est continu. Ses 25 premiers kilomètres se déroulent dans un environnement à dominante urbaine et suivent les chaussées. A partir d'Egly, l'itinéraire permet d'aborder des paysages beaucoup plus ruraux et emprunte alternativement des tronçons de chemins balisés (GR1, GR 11, GR 111, GR111b). Il peut se parcourir à pied ou à VTT.

Diagnostic / Évaluation patrimoniale

Critères / valeur	Faible	Moyen	Fort
Rareté/originalité			
Valeur structurante dans le paysage environnant			
État de conservation	Le tracé historique n'est pas conservé		

Itinéraire important à prendre en compte

Date du diagnostic : Juillet 2008

Dernière modification de la fiche : 25/11/2008 16:08

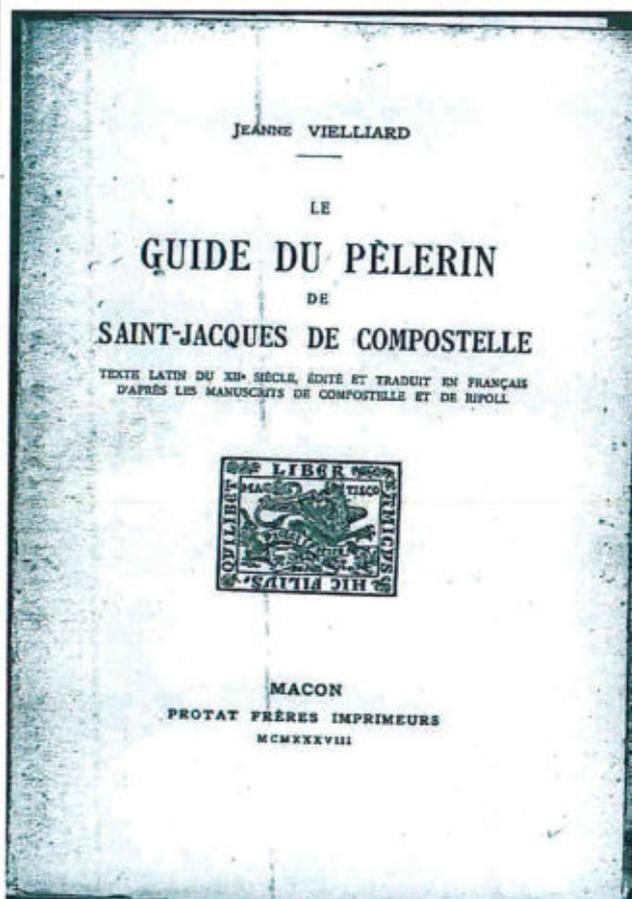
Bibliographie

La bibliographie sur les itinéraires de pèlerinages vers Compostelle est très abondante. On remarque toutefois un grand déficit de documentation concernant la section comprise entre Paris et Tours.

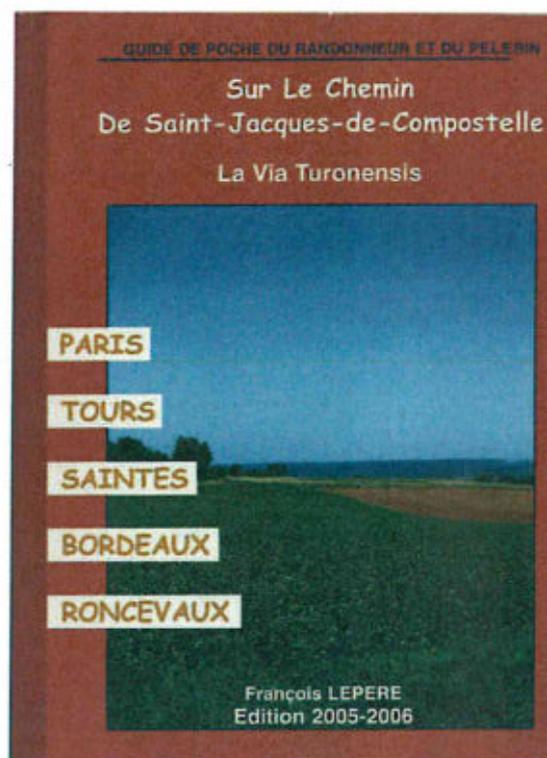
- **François Lepère** - Sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. La Via Turonensis. *Guide du randonneur et du pèlerin*. F. Lepère éditions, 2005.

- Les chemins vers Saint-Jacques de Compostelle. *IGN-ACIR, Carte touristique, éch. 1/1000.000.*

Autres ressources documentaires



Page de couverture du « Guide du pèlerin... »

Guide Lepère d'itinéraire de la *Via Turonensis*.

Ressources INTERNET (liens valides au 25 novembre 2008) :

Sur le pèlerinage à St-Jacques de Compostelle :

<http://www.chemindecompostelle.com>

<http://www.chemin-compostelle.com>

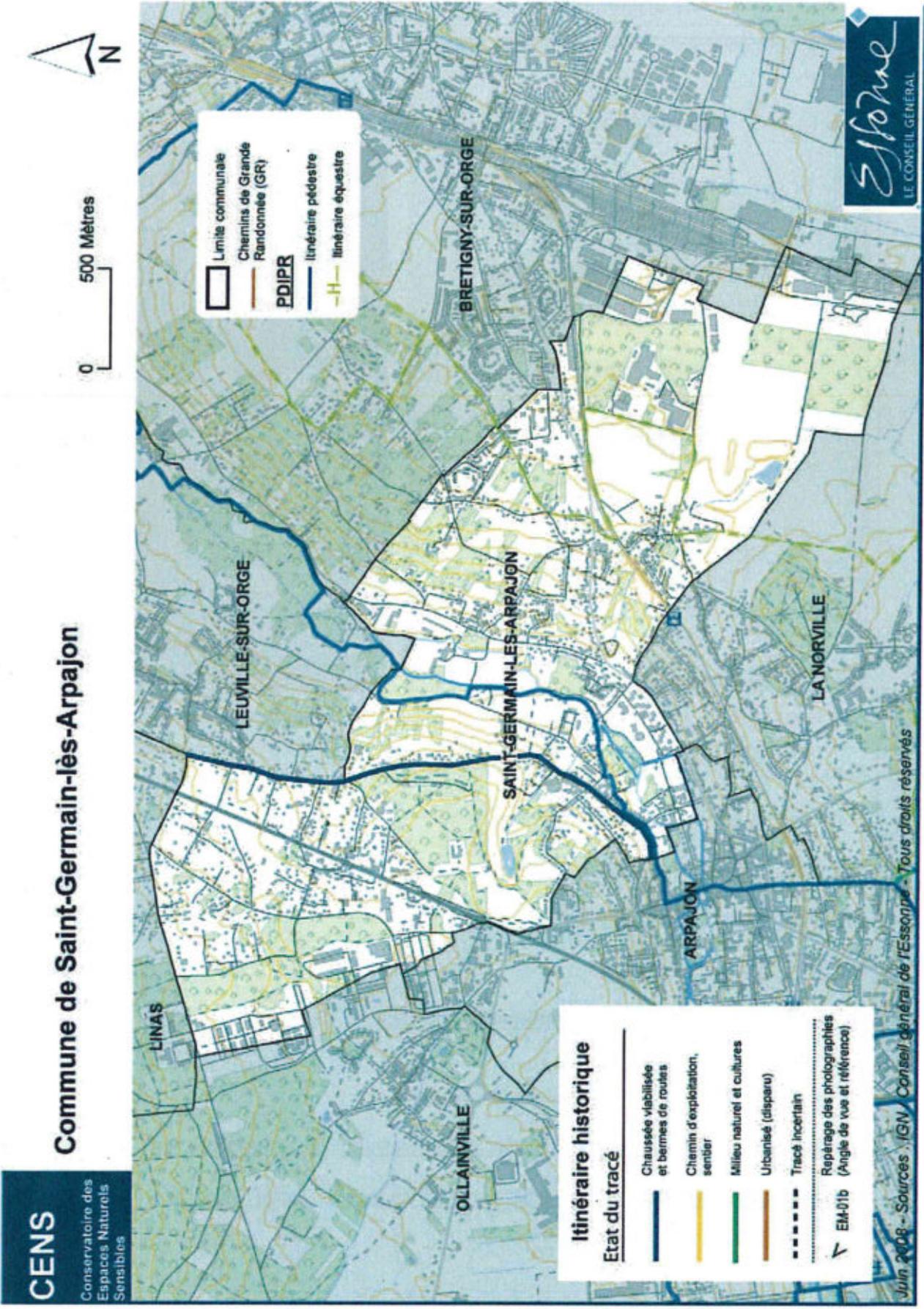
<http://www.aucoeurduchemin.org>

<http://pagesperso-orange.fr/vt.compostelle/presentation.htm>

Sur les pèlerins de Compostelle de passage à Etampes :

<http://www.corpusetampois.com/che-20-quibourge1957etampes505ruesaintjacques.html>

<http://www.corpusetampois.com/che-20-quibourge1957etampes310commanderie.html>



F-01**Ligne de chemin de fer de l'Arpajonnais***Ligne P.A. (Paris-Arpajon), Tramway n° 88*

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Wissous, Morangis, Chilly-Mazarin, Longjumeau, Saulx-les-Chartreux, Ballainvilliers, La Ville-du-Bois, Monthéry, Linas, Leuville-sur-Orge, Saint-Germain-lès-Arpajon, Arpajon.

Point d'entrée : 48° 44' 15" – 2° 19' 01"

Point de sortie : 48° 35' 04" - 2° 14' 37"

Développement : 23 km

Typologie**Ancienne ligne de chemin de fer (ligne d'intérêt local)****Données historiques**

Éléments de datation de l'itinéraire historique : 1893 (Longjumeau), 10 mai 1894 (Arpajon) - 1936

Dès 1876, les communes au sud de Paris réclament qu'un moyen rapide et de grande capacité soit mis à leur disposition pour acheminer les voyageurs et surtout les produits maraîchers vers les halles de Paris. En 1891, une convention est enfin signée entre l'État et la *Compagnie du chemin de fer sur route de Paris à Arpajon*. La ligne est ouverte jusqu'à Longjumeau en 1893 puis jusqu'à Arpajon l'année suivante, avec un embranchement vers Marcoussis. Le matériel de traction circule sur voie normale et est composé de 18 locomotives à vapeur Tubize de 25T et de 3 locomotives du même type mais plus légères, d'un poids de 15T, sauf d'Antony à Paris intra-muros où la traction électrique prend le relais. En 1922, la Compagnie du chemin de fer sur route de Paris à Arpajon, en difficultés financières comme l'ensemble des réseaux secondaires et urbains, est rachetée par les Départements de la Seine et de la Seine et Oise qui en confient l'exploitation à la STCRP. En 1930, la STCRP met à double voie et électrifie la section d'un kilomètre reliant Pont d'Antony à Petit Massy, ce qui crée la ligne 88 bis. Elle met également en service des tramways électriques plus confortables, et des autorails sur la partie non électrifiée. Cette modernisation ne suffira pas à combler le déficit accumulé. Les derniers convois circuleront en 1936.



Extrait du plan général de projet de la ligne Paris-Arpajon (1897) - AD91 : 5S/143

Sources d'identification : Séries de documents consultés aux Archives départementales de l'Essonne : Projet d'exécution dans la traversée de Wissous (1892) et Longjumeau (1890) : 5S/123 ; tableaux et plans (1901-1904) : 5S/129 ; plan général au 1/10.000^e (1892) , plans parcellaires au 1/1000^e (1895) : 5S/135 ; carte générale du tracé, profil en long (1892) : 5S/138 ; plans parcellaires au 1/1000^e (1892, 1894) : 5S/139 ; station de Monthéry : 10 calques, 2 plans : 5S/141 ; plans parcellaires au 1/1000^e (1894) , Leuville : plan de la station, plan général (1897) : 5S/143 ; projet d'exécution 2^e section, plans (1896) : 5S/175 ; Morangis, enquête parcellaire, plans (1892-1894) ; ventes des terrains, plans (1938-1944) : 5S/176 ; enquêtes parcellaires, plans (1896) : 5S/177 ; Projet de cession à la commune de Leuville, 9 plans (1942-1943) : 5S/179

Reportage photographique

Commune de Saint-Germain-lès-Arpajon



Route d'Aulnay [PA-42]



Route d'Aulnay [PA-43]

Reportage photographique

Limite de communes de Saint-Germain-lès-Arpajon avec la Norville



Avenue Salvador Allende [PA-44]



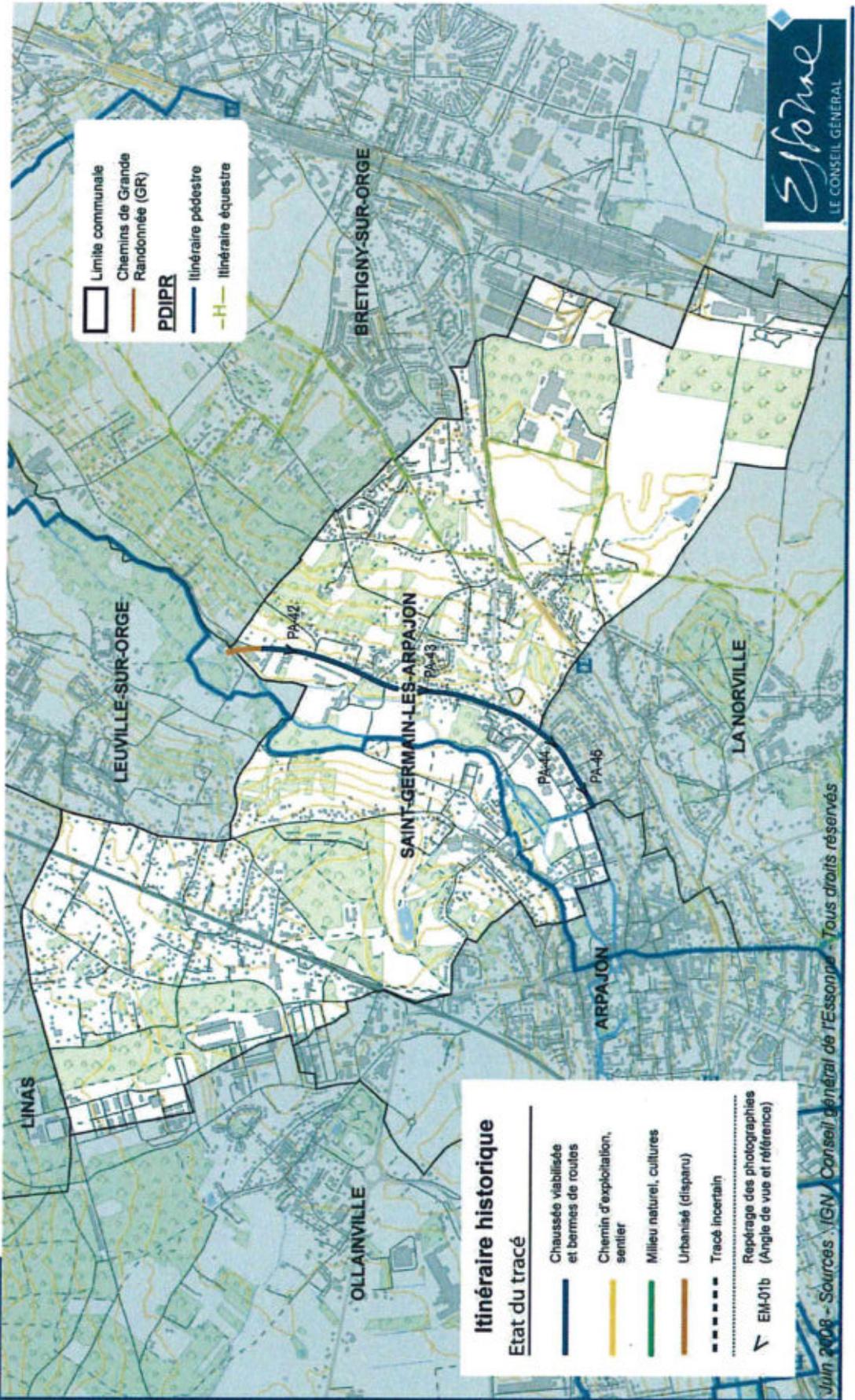
Avenue Salvador Allende [PA-45]

CENS
 Conservatoire des
 Espaces Naturels
 Sensibles

**Commune de
 Saint-Germain-lès-Arpajon**



0 500 Mètres



Essonne
 LE CONSEIL GÉNÉRAL

Jun 2008 - Sources : IGN, Conseil général de l'Essonne - Tous droits réservés



Les plantations dans les Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne

Livret technique



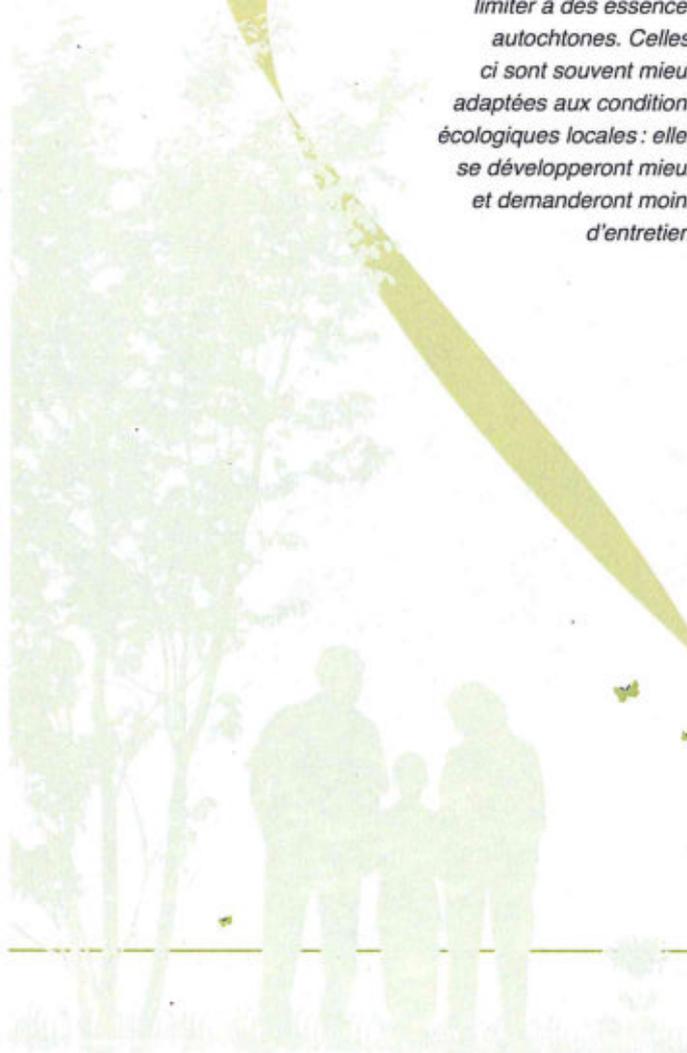
Sommaire

I - Liste de ligneux locaux pouvant être plantés sur les ENS	4
II - Liste d'herbacées locales pouvant être plantées sur les ENS	6
III - Liste d'hélophytes locales pouvant être plantées sur les ENS	8
IV - Liste de végétaux exogènes ou naturalisés à ne pas planter sur les ENS	10
V - Liste de variétés fruitières traditionnelles pouvant être plantées sur les ENS	12
Pour en savoir plus	15

Les Espaces Naturels Sensibles ne sont pas des espaces verts : les plantations doivent s'y limiter à des essences autochtones. Celles-ci sont souvent mieux adaptées aux conditions écologiques locales : elles se développeront mieux et demanderont moins d'entretien.



La replantation de variétés traditionnelles de vignes répond à des enjeux paysagers et culturels.



Introduction

Au cours des dernières années, les collectivités locales essonniennes se sont engagées dans des initiatives variées et ambitieuses de renaturation des paysages et des milieux naturels. Le Conseil général soutient activement ces projets dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) : depuis 20 ans, ce sont près de 20 millions d'euros de subventions départementales qui ont ainsi été attribués aux communes et intercommunalités.

En application de son Schéma départemental des ENS (2012-2021), le Conseil général a retenu le principe de renforcer son appui financier, mais aussi technique, en direction des collectivités. C'est chose faite, puisqu'en novembre 2012, l'Assemblée départementale a adopté de nouvelles aides en faveur de la biodiversité, des trames verte et bleue, des espaces agricoles et de la nature en ville.

Le présent livret technique est destiné aux collectivités qui souhaitent engager des travaux de plantations sur les ENS dont elles sont propriétaires et dont elles assurent la gestion. Ce document comporte différentes recommandations visant à assurer la pérennité de la vocation naturelle de ces sites. Il indique notamment les espèces locales dont il convient de privilégier l'implantation afin de conserver les caractéristiques et la typicité des écosystèmes concernés.



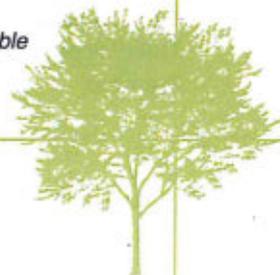
Avant d'envisager de planter, la collectivité devra :

- **réfléchir à la possibilité de laisser le site se revégétaliser spontanément**
- **définir une composition de plants et semis s'inspirant de la végétation naturelle existant à proximité du site**
- **privilégier (lorsque cela est possible) des plantations à partir de prélèvements effectués dans des milieux périphériques, afin d'éviter les « pollutions génétiques »**
- **en cas d'achat, proscrire les cultivars, s'assurer de l'origine locale des plants fournis et vérifier l'appellation des différentes essences (noms de genre et d'espèce).**

Ces recommandations sont également applicables aux plantations à conduire le long des chemins relevant du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

À noter que seuls les travaux de plantations d'espèces locales sont finançables au titre des ENS et du PDIPR.

La plantation de jachères fleuries est favorable aux insectes floricoles.



I. - Liste de ligneux locaux pouvant être plantés sur les ENS

Sur un ENS, les plantations de ligneux peuvent s'envisager pour différentes raisons : restauration d'un réseau de haies vives (trame verte), reconstitution d'un alignement paysager, création d'un écran végétal, etc.

Avant d'initier un programme de plantation d'arbres et arbustes, il convient cependant d'évaluer :

- la richesse écologique des milieux initialement présents (il peut en effet être préférable de maintenir des milieux ouverts [prairies, friches] qui abritent souvent davantage de biodiversité que les lieux boisés)
- les dynamiques végétales (il est peut-être possible de laisser la végétation naturelle évoluer spontanément sans apports de plants)
- la nature des sols qui doit guider le choix des essences
- les aspects paysagers en évitant le cloisonnement de l'espace et la fermeture des perspectives paysagères
- les usages du site (canalisation du public, ombrage...).



Sur les ENS, les plantations doivent être menées en accord avec les caractéristiques écologiques et paysagères du site.

ARBRES		
(hauteur à l'âge adulte > 10 m)		
Nom vernaculaire	Nom latin	Sols
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>	calcaires
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>	secs et plutôt calcaires
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	humides
Bouleau pubescent	<i>Betula alba</i>	frais à humides, plutôt acides
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	acides, plutôt secs
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	neutres
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	pauvres, sableux, acides à neutres
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	riches et frais
Chêne pubescent	<i>Quercus humilis</i>	calcaires
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	plutôt acides et secs
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>	riches
Érable champêtre	<i>Acer campestre</i>	neutres et riches
Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>	frais à humides, terrains rudéralisés
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>	acides ou calcaires, frais bien drainés
Merisier	<i>Prunus avium</i>	neutres
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>	riches et frais
Orme de montagne	<i>Ulmus glabra</i>	frais
Poirier sauvage	<i>Pyrus pyraeaster</i>	calcaires
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>	Tous types
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus acuparia</i>	acides
Tilleul à larges feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	riches et frais
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	riches, neutres ou peu calcaires
Tremble	<i>Populus tremula</i>	frais

ARBUSTES

(hauteur à l'âge adulte < 10 m)

Nom vernaculaire	Nom latin	Sols
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	acides
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata</i>	neutres à acides
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>	Tous types
Bourdaïne	<i>Frangula dodonei</i>	humides, acides ou calcaires
Cassissier	<i>Ribes nigrum</i>	humides
Cerisier de Sainte-Lucie	<i>Prunus mahaleb</i>	calcaires ou sablo-calcaires
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>	calcaires
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	calcaires et riches
Épine-vinette	<i>Berberis vulgaris</i>	calcaires
Fusain d'Europe	<i>Evonymus europaeus</i>	riches en azote, neutres à calcaires
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>	modérément acides
Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>	calcaires
Groseillier épineux	<i>Ribes uva-crispa</i>	plutôt riches et frais
Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum</i>	riches, frais à humides
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	acides et assez frais
Néflier	<i>Mespilus germanica</i>	acides et assez secs
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>	calcaires
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	Humus doux
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	Tous types
Saule à oreillettes	<i>Salix aurita</i>	humides
Saule à trois étamines	<i>Salix triandra</i>	humides
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	humides
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>	humides
Saule des vanniers	<i>Salix viminalis</i>	humides
Saule fragile	<i>Salix fragilis</i>	humides
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	Tous types
Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i>	humides
Saule roux	<i>Salix acuminata</i>	humides
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	riches
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>	non acides
Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>	frais à humides



Le Frêne élevé, un arbre à planter sur les sols frais à humides.

ARBRISSEAUX

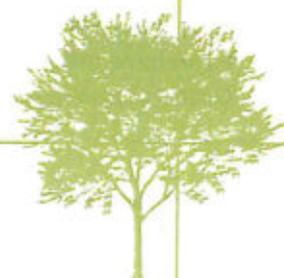
(hauteur à l'âge adulte < 1 m)

Nom vernaculaire	Nom latin	Sols
Ajonc nain	<i>Ulex minor</i>	humides et acides
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	très acides
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>	acides
Daphné lauréole	<i>Daphne laureola</i>	calcaires ou limoneux profonds
Eglantier	<i>Rosa canina</i>	riches, neutres à calcaires
Fragon petit-houx	<i>Ruscus aculeatus</i>	assez riches, de préférence meubles
Rosier à petites fleurs	<i>Rosa micrantha</i>	calcaires ou sablo-calcaires
Rosier agreste	<i>Rosa agrestis</i>	calcaires ou sablo-calcaires
Rosier des champs	<i>Rosa arvensis</i>	riches et frais
Rosier rouillé	<i>Rosa rubiginosa</i>	calcaires et secs
Rosier tomenteux	<i>Rosa tomentosa</i>	calcaires

Listes indicatives non exhaustives



Le Châtaignier, un arbre à planter sur les sols pauvres et sableux.



II - Liste d'herbacées locales pouvant être plantées sur les ENS

Sur un ENS, les plantations d'herbacées peuvent s'envisager pour différentes raisons : restauration d'un couvert végétal après travaux, amélioration des capacités d'accueil pour la petite faune (insectes, oiseaux...), confortement de la trame verte, diversification paysagère d'espaces dégradés (jachères fleuries...), etc.

Avant d'initier ce type de travaux, il est important de vérifier :

- la richesse écologique des milieux initialement présents : il est souvent préférable de maintenir la végétation spontanée qui est adaptée aux conditions écologiques
- la nature des sols qui doit guider le choix des espèces
- les capacités d'entretien du site par le gestionnaire (fauches d'entretien, renouvellement des semis...).



La restauration d'un couvert herbacé est intéressante surtout lorsque le milieu initial est très dégradé.

Nom vernaculaire	Nom latin	Sols	Mellifère*
Agrostis stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i>	Frais	
Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i>	Calcaires	
Bleuet	<i>Centaurea cyanus</i>	Sols sablo-limoneux	X
Brachypode penné	<i>Brachypodium pinnatum</i>	Calcaires	
Brome mou	<i>Bromus horeaceus</i>	Tous types	
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i>	Tous types	
Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>	Tous types	
Bugle rampant	<i>Ajuga reptans</i>	Tous types	X
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>	Secs	X
Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>	Humides	X
Cardère sauvage	<i>Dipsacum fullonum</i>	Riches, frais	X
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	Meubles	X
Centaurée des prés	<i>Centaurea thuilieri</i>	Tous types	
Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i>	Frais	
Centaurée scabieuse	<i>Centaurea scabiosa</i>	Calcaires	
Chicorée sauvage	<i>Cichorium intybus</i>	Calcaires	X
Compagnon blanc	<i>Silene alba</i>	Calcaires	
Coronille bigarrée	<i>Securigera varia</i>	Calcaires	
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	Tous types	
Digitale pourpre	<i>Digitalis purpurea</i>	Acides	
Épilobe en épi	<i>Epilobium angustifolium</i>	Frais, siliceux	X
Ficaire printanière	<i>Ranunculus ficaria</i>	Riches et frais	
Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i>	Tous types	
Fumeterre officinal	<i>Fumaria officinalis</i>	Tous types	
Grand coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>	Tous types	

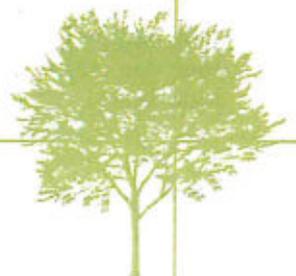
* Plante qui permet aux abeilles de produire du miel

Nom vernaculaire	Nom latin	Sols	Mellifère*
Grande marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>	Tous types	
Jacinthe des bois	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Neutres	
Lychnis fleurs de coucou	<i>Silene flos-cuculi</i>	Humides	
Mauve musquée	<i>Malva moschata</i>	Secs	
Mauve sylvestre	<i>Malva sylvestris</i>	Tous types	
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>	Tous types	
Molène bouillon-blanc	<i>Verbascum thapsus</i>	Tous types	X
Mouron rouge	<i>Anagalis arvensis</i>	Argileux	
Muscari à toupet	<i>Muscari comosum</i>	Calcaires	
Pâquerette vivace	<i>Bellis perenis</i>	Tous types	
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	Tous types	
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>	Frais	
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	Tous types	
Petite pervenche	<i>Vinca minor</i>	Riches	X
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	Tous types	
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	Frais	
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>	Calcaires	
Sauge des prés	<i>Salvia pratensis</i>	Calcaires	
Seneçon jacobé	<i>Senecio jacobea</i>	Tous types	
Trèfle champêtre	<i>Trifolium campestre</i>	Tous types	
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	Tous types	X
Trèfle douteux	<i>Trifolium dubium</i>	Tous types	X
Trèfle pied de lièvre	<i>Trifolium arvense</i>	Sableux	X
Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i>	Normaux à secs	X
Vesce à grappes	<i>Vicia cracca</i>	Tous types	
Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>	Calcaires	X

Liste indicative non exhaustive



La Grande marguerite peut se semer sur tous types de sols.



* Plante qui permet aux abeilles de produire du miel

III - Liste d'hélophytes* locales pouvant être plantées sur les ENS

En Essonne, les zones humides ont souvent été remblayées et les berges des cours d'eau artificialisées par les activités humaines (urbanisation, infrastructures, loisirs...). La reconquête de ces espaces de transition entre terre et eau est un enjeu fort pour la trame bleue départementale. Leur restauration doit être menée par des techniques de génie végétal en étudiant au préalable les paramètres suivants :

- nature des sols
- pente des berges
- hauteur et fluctuation du niveau d'eau
- érosion
- usages des rives, etc.



Exemple de travaux de restauration de berges par des techniques de génie végétal.

Les végétaux à planter devront donc être choisis en fonction de ces conditions stationnelles.

Nom vernaculaire	Nom latin	Conditions d'implantation
Achillée sternutatoire	<i>Achillea ptarmica</i>	Bas de berge
Angélique des bois	<i>Angélique sylvestris</i>	Bas de berge
Agrostis des chiens	<i>Agrostis canina</i>	Sols acides
Baldingère	<i>Phalaris arundinaceae</i>	Secteurs fréquemment immergés
Bident triparti	<i>Bidens tripartita</i>	Bas de berge, sols riches
Canche cespiteuse	<i>Deschampsia cespitosa</i>	Haut de berge
Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>	Secteurs ombragés, humides
Carex à épis pendants	<i>Carex pendula</i>	Secteurs mi-ombragés
Carex cuivré	<i>Carex cuprina</i>	Tous secteurs en berge
Carex des marais	<i>Carex acutiformis</i>	Bas de berge, secteurs éclairés ou ombragés
Carex des rives	<i>Carex riparia</i>	Bas de berge, secteurs éclairés ou ombragés
Carex espacé	<i>Carex remota</i>	Secteurs mi-ombragés
Carex faux souchet	<i>Carex pseudocyperus</i>	Secteurs fréquemment immergés
Carex hérissé	<i>Carex hirta</i>	Haut de berge
Carex paniculé	<i>Carex paniculata</i>	Bas de berges
Carex raide	<i>Carex elata</i>	Tous secteurs en berge
Céaiste aquatique	<i>Myosoton aquaticum</i>	Tous secteurs en berge
Cirse des marais	<i>Cirsium oleraceum</i>	Tous secteurs en berge
Épilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i>	Bas de berge
Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>	Tous secteurs en berge
Fétuque roseau	<i>Festuca arundinacea</i>	Retrait de berge
Glycérie flottante	<i>Glyceria fluitans</i>	Secteurs fréquemment immergés
Grand plantain d'eau	<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Secteurs fréquemment immergés
Grande glycérie	<i>Glyceria maxima</i>	Tous secteurs en berge, sols eutrophes
Iris faux-acore	<i>Iris pseudacorus</i>	Secteurs mi-ombragés
Jonc à fruits luisants	<i>Juncus articulatus</i>	Tous secteurs en berge
Jonc à tépales aigus	<i>Juncus acutiflorus</i>	Tous secteurs en berge, terres acides
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i>	Tous secteurs en berge
Jonc des crapauds	<i>Juncus bufonius</i>	Tous secteurs en berge
Jonc épars	<i>Juncus effusus</i>	Secteurs mi-ombragés

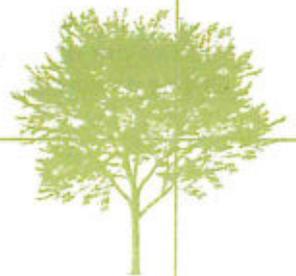
* Plante qui se développe au bord de l'eau

Nom vernaculaire	Nom latin	Conditions d'implantation
Jonc glauque	<i>Juncus inflexus</i>	Tous secteurs en berge
Lotier des fanges	<i>Lotus pedunculatus</i>	Retrait de berge
Lycope d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>	Bas de berge
Lysimaque commune	<i>Lysimachia vulgaris</i>	Moitié inférieure de la berge
Massette à feuilles étroites	<i>Typha angustifolia</i>	Secteurs fréquemment immergés
Massette à feuilles larges	<i>Typha latifolia</i>	Secteurs fréquemment immergés
Menthe à feuilles rondes	<i>Mentha suaveolens</i>	Haut de berge
Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>	Secteurs mi-ombragés
Menthe des champs	<i>Mentha arvensis</i>	Haut de berge
Myosotis des marais	<i>Myosotis palustris</i>	Secteurs mi-ombragés, bas de berge
Œnanthe phellandre	<i>Oenanthe aquatica</i>	Secteurs fréquemment immergés
Oseille maritime	<i>Rumex maritima</i>	Haut de berge, sols riches
Patience des eaux	<i>Rumex hydrolapathum</i>	Secteurs fréquemment immergés
Poivre d'eau	<i>Polygonum hydropiper</i>	Moitié inférieure de la berge
Populage des marais	<i>Caltha palustris</i>	Secteurs ombragés
Potentille des oies	<i>Potentilla anserina</i>	Retrait de berge
Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>	Secteurs ombragés
Renoncule scélérate	<i>Ranunculus sceleratus</i>	Secteurs fréquemment immergés
Renouée amphibie	<i>Polygonum amphibium</i>	Secteurs fréquemment immergés
Rorippe amphibie	<i>Rorippa amphibia</i>	Secteurs fréquemment immergés
Rorippe forestier	<i>Rorippa sylvestris</i>	Retrait de berge
Rorippe palustre	<i>Rorippa palustris</i>	Bas de berges
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i>	Bas de berge
Rubanier rameux	<i>Sparganium erectum</i>	Secteurs fréquemment immergés
Sagittaire	<i>Sagittaria sagittifolia</i>	Secteurs fréquemment immergés
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>	Moitié inférieure de la berge
Scirpe des marais	<i>Eleocharis palustris</i>	Secteurs fréquemment immergés
Scutellaire toque	<i>Scutellaria galericulata</i>	Bas de berge
Valériane officinale	<i>Valeriana officinalis</i>	Moitié inférieure de la berge
Véronique mouron d'eau	<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	Secteurs fréquemment immergés
Vulpin genouillé	<i>Alopecurus geniculatus</i>	Bas de berge

Liste indicative non exhaustive



Les *Carex* et l'*Iris des marais* sont des végétaux adaptés pour les travaux de restauration de berges et de milieux humides.



IV - Liste de végétaux exogènes ou naturalisés à ne pas planter sur les ENS

Les espèces invasives constituent l'une des premières causes de la perte de biodiversité dans le monde. Ces espèces introduites par l'Homme se répandent dans les milieux naturels locaux où elles entrent en concurrence avec les végétaux indigènes qu'elles font régresser. Du fait de sa situation périurbaine (fortes densités démographiques, présence de nombreux axes de transport...), l'Essonne est un territoire très concerné par cette problématique. Il est donc important que les propriétaires publics d'espaces naturels et d'espaces verts mènent des actions exemplaires dans ce domaine, en évitant d'implanter de tels végétaux et de favoriser leur dispersion.



Le Cytise faux-ébénier peut devenir envahissant sur les coteaux calcaires.

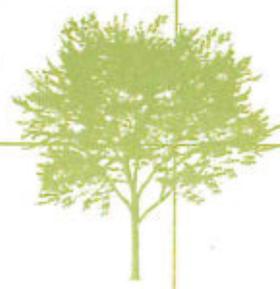
Nom vernaculaire	Nom latin
Alysson blanc	<i>Berteroa incana</i>
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i>
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i>
Ambrosie à feuilles d'armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Arbre aux papillons	<i>Buddleja davidii</i>
Armoise des frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i>
Aster à feuilles de Saule	<i>Aster x salignus</i>
Aster de Virginie	<i>Aster novi-belgii</i>
Aster écaillé	<i>Aster squamatus</i>
Aster lancéolé	<i>Aster lanceolatus</i>
Azolla fausse-fougère	<i>Azolla filiculoides</i>
Balsamine à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i>
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfouri</i>
Balsamine du Cap	<i>Impatiens capensis</i>
Balsamine géante	<i>Impatiens glandulifera</i>
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i>
Bident soudé	<i>Bidens connata</i>
Brome purgatif	<i>Bromus catharticus</i>
Cerisier tardif	<i>Prunus serotina</i>
Chiendent d'eau	<i>Paspalum distichum</i>
Consoude hérissée	<i>Symphytum asperum</i>
Cytise faux-ébénier	<i>Laburnum anagyroides</i>
Élodée à feuilles allongées	<i>Elodea callitrichoides</i>
Élodée à feuilles étroites	<i>Elodea nuttallii</i>
Élodée dense	<i>Egeria densa</i>
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i>
Epilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i>
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i>
Faux indigo	<i>Amorpha fruticosa</i>
Faux vernis du Japon	<i>Ailanthus altissima</i>
Fraisier des Indes	<i>Duchesnea indica</i>
Griffes de sorcière	<i>Carpobrotus</i> sp.

Hélianthe vivace	<i>Helianthus x laetiflorus</i>
Herbe de la pampa	<i>Cortaderia selloana</i>
Hydrocotyle fausse-renoncule	<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>
Jussie	<i>Ludwigia peploides</i>
Lagarosiphon	<i>Lagarosiphon major</i>
Lampourde glouteron	<i>Xanthium strumarium</i>
Laurier du Caucase	<i>Prunus laurocerasus caucasica</i>
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>
Lentille d'eau minuscule	<i>Lemna minuta</i>
Lentille d'eau rouge	<i>Lemna turionifera</i>
Lilas d'Espagne	<i>Galega officinalis</i>
Ludwigie à grandes fleurs	<i>Ludwigia grandiflora</i>
Mahonia faux-houx	<i>Mahonia aquifolium</i>
Mimosa	<i>Acacia dealbata</i>
Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i>
Paspale dilaté	<i>Paspalum dilatatum</i>
Patience à crêtes	<i>Rumex cristatus</i>
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i>
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>
Rhododendron pontique	<i>Rhododendron ponticum</i>
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>
Rudbéckie laciniée	<i>Rudbeckia laciniata</i>
Sénéçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>
Sénéçon en arbre	<i>Baccharis halimifolia</i>
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i>
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i>
Spartine de Townsend	<i>Spartina townsendii</i>
Stramoine commune	<i>Datura stramonium</i>
Thé du Mexique	<i>Chenopodium ambrosioides</i>
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i>
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i>
Vergerette de Sumatra	<i>Conyza sumatrensis</i>
Vergerette du Canada	<i>Conyza canadensis</i>
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i>

Liste indicative non exhaustive



Trois végétaux envahissants à ne pas introduire dans les milieux naturels (de gauche à droite) : la Renouée du Japon, l'Arbre à papillons et le Raisin d'Amérique.



V - Liste de variétés fruitières traditionnelles pouvant être plantées sur les ENS

Autrefois, des dizaines de variétés fruitières différentes existaient dans chaque petite région naturelle. En raison de la modernisation de l'agriculture et de l'abandon des pratiques rurales traditionnelles, cette diversité est aujourd'hui menacée.

Il s'agit pourtant d'un patrimoine génétique, paysager, culturel et écologique de grande valeur. À l'occasion de travaux de réhabilitation sur un ENS, il peut donc être intéressant de replanter des variétés anciennes et locales de fruitiers. Celles-ci sont intéressantes à plusieurs titres : adaptation aux conditions naturelles locales, goût, résistance, maturité échelonnée, usages multiples (table, cuisson, boisson...). Les vergers peuvent aussi accueillir une diversité floristique et faunistique intéressante (chouette chevêche, insectes...) et contribuer à la trame verte.



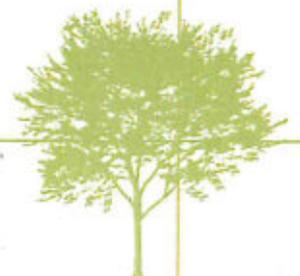
La replantation de variétés anciennes de fruitiers permet d'allier des objectifs écologiques, paysagers et culturels.

Types	Variétés
Pommiers	Amère de Bray
	Api noire
	Argile grise
	Astrakan rouge
	Avrolles
	Barré
	Barré d'Anjou
	Bassard
	Bassard doré
	Belle de Neufmontier
	Belle de Boskoop
	Belle de Pontoise
	Belle des jardins
	Belle fille
	Belle fleur large mouche
	Belle Joséphine
	Belle fleur jaune (ou Lineous pipin)
	Bénédictin
	Bondy
	Bondy de Vilbert
	Boscoop
	Boscoop gris
	Bourgeault
	Calville blanc
	Calville de Dantzig
	Calville des femmes
	Calville des neiges
	Calville rouge d'hiver
	Calville Saint-Sauveur
	Canada gris

Types	Variétés
Pommiers	Cateau (ou Cateau d'Oignon)
	Châtaignier
	Chéron
	Chevalier jaune
	Colapuy
	Colapuy Gropuy
	Court pendu rouge
	Cox orange pipin
	Datte
	De Fer
	De Grignon
	De Lestre
	Directeur Lesage
	Double rose
	Drap d'or
	Faro (ou fruit de Brie)
	Fer de Seine et Oise
	Feuille morte
	Fleuritard
	Fraise
	Francatu
	Freyberg
	Galeuse
	Galeuse de Bretagne
	Gendreville
	Gloire de Pontchartrain
	Golden
	Grand alexandre
Granny Smith	
Gros Locard	
Hollande	

Types	Variétés
Pommiers	<i>Hollande du Gâtinais</i>
	<i>Jaune de Gournay</i>
	<i>Jean Huret (ou Huré)</i>
	<i>Jeanne Hardy</i>
	<i>Joannette</i>
	<i>Jolibois</i>
	<i>Jonagold</i>
	<i>Jubile Delgolune</i>
	<i>La Clermontoise</i>
	<i>Lineous pipin</i>
	<i>Locard blanc</i>
	<i>Locard jaune</i>
	<i>Marie Madeleine</i>
	<i>Melrose</i>
	<i>Merveille de Chatou</i>
	<i>Michelotte</i>
	<i>Noire de Vitry</i>
	<i>Nouvelle France</i>
	<i>Passe Pomme d'été</i>
	<i>Peau de vache</i>
	<i>Pépin</i>
	<i>Pomme cloche</i>
	<i>Pomme coing</i>
	<i>Pomme du temple</i>
	<i>Postophe d'hiver</i>
	<i>Rambourg d'hiver</i>
	<i>Ravaillac (ou Ravaillard)</i>
	<i>Reine des reinettes</i>
	<i>Reinette Abry</i>
	<i>Reinette Baumann</i>
	<i>Reinette bergamotte</i>
	<i>Reinette blanche du Canada</i>
	<i>Reinette clocharde</i>
	<i>Reinette de Caux</i>
	<i>Reinette de la reine</i>
	<i>Reinette de Montmorency</i>
	<i>Reinette d'Orléans</i>
	<i>Reinette du Mans</i>
	<i>Reinette fourmière</i>
	<i>Reinette grise</i> <i>(ou Patte de loup)</i>
	<i>Reinette grise du Canada</i>
	<i>Reinette Thouin</i>
	<i>Rosa</i>
	<i>Rougeâtre de Royer</i> <i>(De Rozier)</i>
	<i>Rouget tendre</i>
	<i>Rousseau</i>
	<i>Saint Médard</i>
<i>Sans pareil de Peasgood</i>	
<i>Sign Tillish</i>	
<i>Têteau</i>	

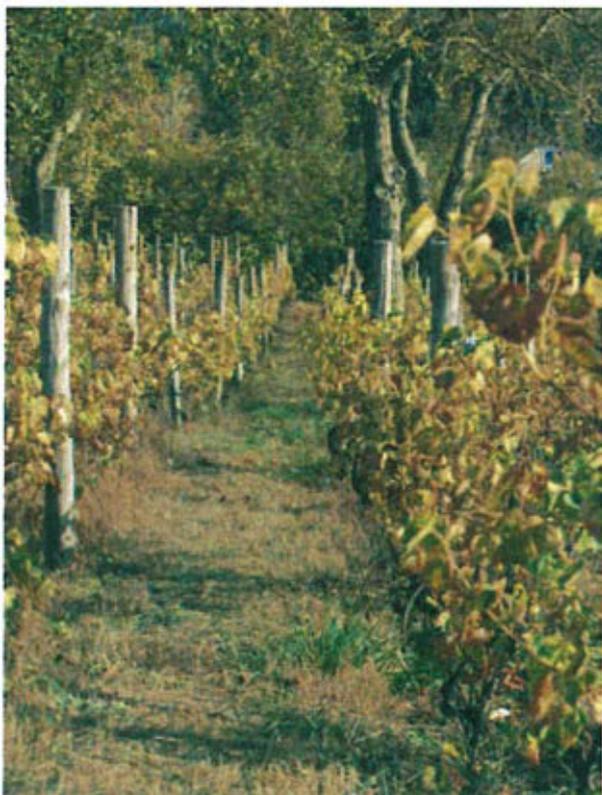
Types	Variétés
Pommiers	<i>Transparente de Croncels</i>
	<i>Vérité</i>
	<i>Vérolot</i>
	<i>Vincent</i>
	<i>Winter banana</i>
Poiriers	<i>Beurré Dumont</i>
	<i>Blanquette</i>
	<i>Délice de Mons</i>
	<i>Highland</i>
	<i>Madame Thuilleau</i>
	<i>Messire Jean</i>
	<i>Olivier de Serre</i>
	<i>Souvenir du Congrès</i> <i>Virgouleuse</i>
Cerisiers	<i>Belle Magnifique</i>
	<i>Bigarreau Carré</i>
	<i>Cerise de la Toussaint</i>
	<i>Guigne Précoce de la Marche</i>
	<i>Jaboulay</i>
	<i>Jaune de Doenissen</i>
	<i>Montmorency Belle de</i> <i>Sauvigny</i>
	<i>Montmorency pleureur</i> <i>Saint Médard</i>
Pêchers	<i>Brugnon Gros violet</i>
	<i>Madeleine de Courson</i>
Pruniers	<i>Altesse Double</i>
	<i>Belle de Louvain</i>
	<i>Des Béjonnières</i>
	<i>Mirabelle Petite de Metz</i>
	<i>Monsieur Hâtif</i>
	<i>Prince</i>
	<i>Prune de Monsieur</i>
	<i>Quetsche blanche d'Etricourt</i>
	<i>Quetsche jaune</i> <i>Quetsche Minot</i>
Abricotiers	<i>De Boulbon</i>
	<i>Pêche de Nancy</i>
	<i>Roypuy</i>
	<i>Sucré de Holub</i>
	<i>Tardif de Bonardeil</i>
Cépages	<i>Admirable de Courtiller</i>
	<i>Alphonse Lavallée</i>
	<i>Cardinal</i>
	<i>Carla</i>
	<i>Chasselas Cioutat</i>



Types	Variétés
Cépages	Chasselas de Fontainebleau
	Chasselas doré
	Chasselas muscat
	Chasselas rose
	Corinthe noir
	Cornichon blanc
	Cornichon violet
	Madeleine royale
	Malaga
	Mireille
	Muscat de Hambourg
	Muscat de Lieval
Muscat de Saumur	

Types	Variétés
Cépages	Muscat gris
	Muscat Petit grain
	Muscat rouge de Madère
	Noa
	Perle de Csaba
	Perlette sans pépins
	Pied de perdrix
	Précoce de Malingre
	Raisin de Palestine
	Reine des vignes
	Roi des précoces
	Teinturier
Verjus	

Liste indicative non exhaustive



L'Essonne était naguère réputée pour ses vins. Replanter des vignes sur les coteaux permet aujourd'hui de renouer avec une tradition multiséculaire, tout en restaurant les paysages traditionnels des coteaux calcaires.



Les vergers constituent un patrimoine pictural et génétique à préserver et renouveler.



En France, il existait plus de 1 000 variétés de pommes au début du XX^e siècle !

L'usage de substances chimiques (engrais, herbicides, pesticides...) est proscrit au sein des Espaces Naturels Sensibles. On veillera donc à privilégier le recours au désherbage manuel, mécanique ou thermique en préalable aux plantations. En cas de besoin, des engrais biologiques naturels peuvent être utilisés (ex. : fumure, compost, corne broyée, sang séché, guano, algues...). Pour les vergers, la protection biologique intégrée doit être préférée, par exemple en utilisant des pièges à phéromones ou des insectes auxiliaires. Pour les vignes, un mélange de type « bouillie bordelaise » peut être appliqué de manière raisonnée en prévention et en traitement.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur les Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne, consultez le site Internet

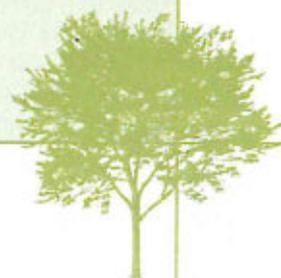
www.essonne.fr (rubrique « cadre de vie / patrimoine naturel ») :

- Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2012-2021)
- Politique départementale des Espaces Naturels Sensibles - Nouvelles aides en faveur des collectivités locales
- Pacte pour la préservation et la valorisation de la biodiversité essonnoise
- Modèles de conventions financières
- Cartes communales et intercommunales des ENS et du PDIPR



Les agents du Conservatoire départemental des ENS sont à votre disposition pour vous conseiller dans votre projet de plantation. Pour les collectivités, ce service peut également vous aider à constituer votre éventuel dossier de demande de subventions départementales. N'hésitez pas à les consulter.

Conseil général de l'Essonne
Direction de l'environnement
Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles
 Hôtel du Département - Boulevard de France
 91012 ÉVRY cedex
 Tél. : 01 60 91 97 34 - fax : 01 60 91 97 24
 Courriel : espaces-naturels-sensibles@cg91.fr
essonne.fr



Conseil général de l'Essonne
Direction de l'environnement
Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles
Hôtel du Département - Boulevard de France
91012 ÉVRY cedex
Tél. : 01 60 91 97 34 - Fax: 01 60 91 97 24
Courriel: espaces-naturels-sensibles@cg91.fr
Site internet: essonne.fr





Les plantations dans les Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne

Livret technique



Espaces
Naturels
Sensibles

Sommaire

I - Liste de ligneux locaux pouvant être plantés sur les ENS.....	4
II - Liste d'herbacées locales pouvant être plantées sur les ENS.....	6
III - Liste d'hélophytes locales pouvant être plantées sur les ENS.....	8
IV - Liste de végétaux exogènes ou naturalisés à ne pas planter sur les ENS.....	10
V - Liste de variétés fruitières traditionnelles pouvant être plantées sur les ENS.....	12
Pour en savoir plus.....	15

Les Espaces Naturels Sensibles ne sont pas des espaces verts : les plantations doivent s'y limiter à des essences autochtones. Celles-ci sont souvent mieux adaptées aux conditions écologiques locales : elles se développeront mieux et demanderont moins d'entretien.



La replantation de variétés traditionnelles de vignes répond à des enjeux paysagers et culturels.

Introduction

Au cours des dernières années, les collectivités locales essonniennes se sont engagées dans des initiatives variées et ambitieuses de renaturation des paysages et des milieux naturels. Le Conseil général soutient activement ces projets dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) : depuis 20 ans, ce sont près de 20 millions d'euros de subventions départementales qui ont ainsi été attribués aux communes et intercommunalités.

En application de son Schéma départemental des ENS (2012-2021), le Conseil général a retenu le principe de renforcer son appui financier, mais aussi technique, en direction des collectivités. C'est chose faite, puisqu'en novembre 2012, l'Assemblée départementale a adopté de nouvelles aides en faveur de la biodiversité, des trames verte et bleue, des espaces agricoles et de la nature en ville.

Le présent livret technique est destiné aux collectivités qui souhaitent engager des travaux de plantations sur les ENS dont elles sont propriétaires et dont elles assurent la gestion. Ce document comporte différentes recommandations visant à assurer la pérennité de la vocation naturelle de ces sites. Il indique notamment les espèces locales dont il convient de privilégier l'implantation afin de conserver les caractéristiques et la typicité des écosystèmes concernés.



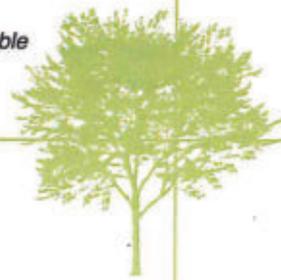
Avant d'envisager de planter, la collectivité devra :

- réfléchir à la possibilité de laisser le site se revégétaliser spontanément
- définir une composition de plants et semis s'inspirant de la végétation naturelle existant à proximité du site
- privilégier (lorsque cela est possible) des plantations à partir de prélèvements effectués dans des milieux périphériques, afin d'éviter les « pollutions génétiques »
- en cas d'achat, proscrire les cultivars, s'assurer de l'origine locale des plants fournis et vérifier l'appellation des différentes essences (noms de genre et d'espèce).

Ces recommandations sont également applicables aux plantations à conduire le long des chemins relevant du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

À noter que seuls les travaux de plantations d'espèces locales sont finançables au titre des ENS et du PDIPR.

La plantation de jachères fleuries est favorable aux insectes floricoles.



I. - Liste de ligneux locaux pouvant être plantés sur les ENS

Sur un ENS, les plantations de ligneux peuvent s'envisager pour différentes raisons : restauration d'un réseau de haies vives (trame verte), reconstitution d'un alignement paysager, création d'un écran végétal, etc.

Avant d'initier un programme de plantation d'arbres et arbustes, il convient cependant d'évaluer :

- la richesse écologique des milieux initialement présents (il peut en effet être préférable de maintenir des milieux ouverts [prairies, friches] qui abritent souvent davantage de biodiversité que les lieux boisés)
- les dynamiques végétales (il est peut-être possible de laisser la végétation naturelle évoluer spontanément sans apports de plants)
- la nature des sols qui doit guider le choix des essences
- les aspects paysagers en évitant le cloisonnement de l'espace et la fermeture des perspectives paysagères
- les usages du site (canalisation du public, ombrage...).



Sur les ENS, les plantations doivent être menées en accord avec les caractéristiques écologiques et paysagères du site.

ARBRES (hauteur à l'âge adulte > 10 m)		
Nom vernaculaire	Nom latin	Sols
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>	calcaires
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>	secs et plutôt calcaires
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	humides
Bouleau pubescent	<i>Betula alba</i>	frais à humides, plutôt acides
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>	acides, plutôt secs
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	neutres
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>	pauvres, sableux, acides à neutres
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	riches et frais
Chêne pubescent	<i>Quercus humilis</i>	calcaires
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	plutôt acides et secs
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>	riches
Érable champêtre	<i>Acer campestre</i>	neutres et riches
Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>	frais à humides, terrains rudéralisés
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>	acides ou calcaires, frais bien drainés
Merisier	<i>Prunus avium</i>	neutres
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>	riches et frais
Orme de montagne	<i>Ulmus glabra</i>	frais
Poirier sauvage	<i>Pyrus pyraster</i>	calcaires
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>	Tous types
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus acuparia</i>	acides
Tilleul à larges feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	riches et frais
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>	riches, neutres ou peu calcaires
Tremble	<i>Populus tremula</i>	frais

ARBUSTES

(hauteur à l'âge adulte < 10 m)

Nom vernaculaire	Nom latin	Sols
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	acides
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata</i>	neutres à acides
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>	Tous types
Bourdaine	<i>Frangula dodonei</i>	humides, acides ou calcaires
Cassissier	<i>Ribes nigrum</i>	humides
Cerisier de Sainte-Lucie	<i>Prunus mahaleb</i>	calcaires ou sablo-calcaires
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>	calcaires
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	calcaires et riches
Épine-vinette	<i>Berberis vulgaris</i>	calcaires
Fusain d'Europe	<i>Evonymus europaeus</i>	riches en azote, neutres à calcaires
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>	modérément acides
Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>	calcaires
Groseillier épineux	<i>Ribes uva-crispa</i>	plutôt riches et frais
Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum</i>	riches, frais à humides
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	acides et assez frais
Néflier	<i>Mespilus germanica</i>	acides et assez secs
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>	calcaires
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	Humus doux
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	Tous types
Saule à oreillettes	<i>Salix aurita</i>	humides
Saule à trois étamines	<i>Salix triandra</i>	humides
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	humides
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i>	humides
Saule des vanniers	<i>Salix viminalis</i>	humides
Saule fragile	<i>Salix fragilis</i>	humides
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	Tous types
Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i>	humides
Saule roux	<i>Salix acuminata</i>	humides
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	riches
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>	non acides
Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>	frais à humides



Le Frêne élevé, un arbre à planter sur les sols frais à humides.

ARBRISSEAUX

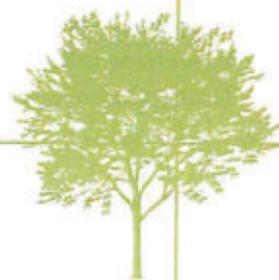
(hauteur à l'âge adulte < 1 m)

Nom vernaculaire	Nom latin	Sols
Ajonc nain	<i>Ulex minor</i>	humides et acides
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	très acides
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>	acides
Daphné lauréole	<i>Daphne laureola</i>	calcaires ou limoneux profonds
Eglantier	<i>Rosa canina</i>	riches, neutres à calcaires
Fragon petit-houx	<i>Ruscus aculeatus</i>	assez riches, de préférence meubles
Rosier à petites fleurs	<i>Rosa micrantha</i>	calcaires ou sablo-calcaires
Rosier agreste	<i>Rosa agrestis</i>	calcaires ou sablo-calcaires
Rosier des champs	<i>Rosa arvensis</i>	riches et frais
Rosier rouillé	<i>Rosa rubiginosa</i>	calcaires et secs
Rosier tomenteux	<i>Rosa tomentosa</i>	calcaires

Listes indicatives non exhaustives



Le Châtaignier, un arbre à planter sur les sols pauvres et sableux.



II - Liste d'herbacées locales pouvant être plantées sur les ENS

Sur un ENS, les plantations d'herbacées peuvent s'envisager pour différentes raisons : restauration d'un couvert végétal après travaux, amélioration des capacités d'accueil pour la petite faune (insectes, oiseaux...), confortement de la trame verte, diversification paysagère d'espaces dégradés (jachères fleuries...), etc.

Avant d'initier ce type de travaux, il est important de vérifier :

- la richesse écologique des milieux initialement présents : il est souvent préférable de maintenir la végétation spontanée qui est adaptée aux conditions écologiques
- la nature des sols qui doit guider le choix des espèces
- les capacités d'entretien du site par le gestionnaire (fauches d'entretien, renouvellement des semis...).



La restauration d'un couvert herbacé est intéressante surtout lorsque le milieu initial est très dégradé.

Nom vernaculaire	Nom latin	Sols	Mellifère*
Agrostis stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i>	Frais	
Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i>	Calcaires	
Bleuet	<i>Centaurea cyanus</i>	Sols sablo-limoneux	X
Brachypode penné	<i>Brachypodium pinnatum</i>	Calcaires	
Brome mou	<i>Bromus horreaceus</i>	Tous types	
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i>	Tous types	
Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>	Tous types	
Bugle rampant	<i>Ajuga reptans</i>	Tous types	X
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>	Secs	X
Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>	Humides	X
Cardère sauvage	<i>Dipsacum fullonum</i>	Riches, frais	X
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	Meubles	X
Centaurée des prés	<i>Centaurea thuyllieri</i>	Tous types	
Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i>	Frais	
Centaurée scabieuse	<i>Centaurea scabiosa</i>	Calcaires	
Chicorée sauvage	<i>Cichorium intybus</i>	Calcaires	X
Compagnon blanc	<i>Silene alba</i>	Calcaires	
Coronille bigarrée	<i>Securigera varia</i>	Calcaires	
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	Tous types	
Digitale pourpre	<i>Digitalis purpurea</i>	Acides	
Épilobe en épi	<i>Epilobium angustifolium</i>	Frais, siliceux	X
Ficaire printanière	<i>Ranunculus ficaria</i>	Riches et frais	
Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i>	Tous types	
Fumeterre officinal	<i>Fumaria officinalis</i>	Tous types	
Grand coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>	Tous types	

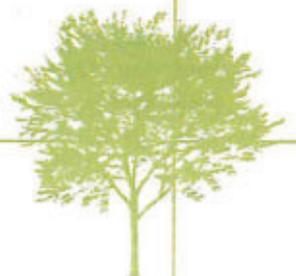
* Plante qui permet aux abeilles de produire du miel

Nom vernaculaire	Nom latin	Sols	Mellifère*
Grande marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>	Tous types	
Jacinthe des bois	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Neutres	
Lychnis fleurs de coucou	<i>Silene flos-cuculi</i>	Humides	
Mauve musquée	<i>Malva moschata</i>	Secs	
Mauve sylvestre	<i>Malva sylvestris</i>	Tous types	
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>	Tous types	
Molène bouillon-blanc	<i>Verbascum thapsus</i>	Tous types	X
Mouron rouge	<i>Anagalis arvensis</i>	Argileux	
Muscari à toupet	<i>Muscari comosum</i>	Calcaires	
Pâquerette vivace	<i>Bellis perenis</i>	Tous types	
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	Tous types	
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>	Frais	
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	Tous types	
Petite pervenche	<i>Vinca minor</i>	Riches	X
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	Tous types	
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	Frais	
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>	Calcaires	
Sauge des prés	<i>Salvia pratensis</i>	Calcaires	
Seneçon jacobé	<i>Senecio jacobea</i>	Tous types	
Trèfle champêtre	<i>Trifolium campestre</i>	Tous types	
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>	Tous types	X
Trèfle douteux	<i>Trifolium dubium</i>	Tous types	X
Trèfle pied de lièvre	<i>Trifolium arvense</i>	Sableux	X
Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i>	Normaux à secs	X
Vesce à grappes	<i>Vicia cracca</i>	Tous types	
Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>	Calcaires	X

Liste indicative non exhaustive



La Grande marguerite peut se semer sur tous types de sols.



* Plante qui permet aux abeilles de produire du miel

III - Liste d'hélophytes* locales pouvant être plantées sur les ENS

En Essonne, les zones humides ont souvent été remblayées et les berges des cours d'eau artificialisées par les activités humaines (urbanisation, infrastructures, loisirs...). La reconquête de ces espaces de transition entre terre et eau est un enjeu fort pour la trame bleue départementale. Leur restauration doit être menée par des techniques de génie végétal en étudiant au préalable les paramètres suivants :

- nature des sols
- pente des berges
- hauteur et fluctuation du niveau d'eau
- érosion
- usages des rives, etc.



Exemple de travaux de restauration de berges par des techniques de génie végétal.

Les végétaux à planter devront donc être choisis en fonction de ces conditions stationnelles.

Nom vernaculaire	Nom latin	Conditions d'implantation
Achillée sternutatoire	<i>Achillea ptarmica</i>	Bas de berge
Angélique des bois	<i>Angélique sylvestris</i>	Bas de berge
Agrostis des chiens	<i>Agrostis canina</i>	Sols acides
Baldingère	<i>Phalaris arundinaceae</i>	Secteurs fréquemment immergés
Bident triparti	<i>Bidens tripartita</i>	Bas de berge, sols riches
Canche cespiteuse	<i>Deschampsia cespitosa</i>	Haut de berge
Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>	Secteurs ombragés, humides
Carex à épis pendants	<i>Carex pendula</i>	Secteurs mi-ombragés
Carex cuivré	<i>Carex cuprina</i>	Tous secteurs en berge
Carex des marais	<i>Carex acutiformis</i>	Bas de berge, secteurs éclairés ou ombragés
Carex des rives	<i>Carex riparia</i>	Bas de berge, secteurs éclairés ou ombragés
Carex espacé	<i>Carex remota</i>	Secteurs mi-ombragés
Carex faux souchet	<i>Carex pseudocyperus</i>	Secteurs fréquemment immergés
Carex hérissé	<i>Carex hirta</i>	Haut de berge
Carex paniculé	<i>Carex paniculata</i>	Bas de berges
Carex raide	<i>Carex elata</i>	Tous secteurs en berge
Céaiste aquatique	<i>Myosoton aquaticum</i>	Tous secteurs en berge
Cirse des marais	<i>Cirsium oleraceum</i>	Tous secteurs en berge
Épilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i>	Bas de berge
Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>	Tous secteurs en berge
Fétuque roseau	<i>Festuca arundinacea</i>	Retrait de berge
Glycérie flottante	<i>Glyceria fluitans</i>	Secteurs fréquemment immergés
Grand plantain d'eau	<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Secteurs fréquemment immergés
Grande glycérie	<i>Glyceria maxima</i>	Tous secteurs en berge, sols eutrophes
Iris faux-acore	<i>Iris pseudacorus</i>	Secteurs mi-ombragés
Jonc à fruits luisants	<i>Juncus articulatus</i>	Tous secteurs en berge
Jonc à tépales aigus	<i>Juncus acutiflorus</i>	Tous secteurs en berge, terres acides
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i>	Tous secteurs en berge
Jonc des crapauds	<i>Juncus bufonius</i>	Tous secteurs en berge
Jonc épars	<i>Juncus effusus</i>	Secteurs mi-ombragés

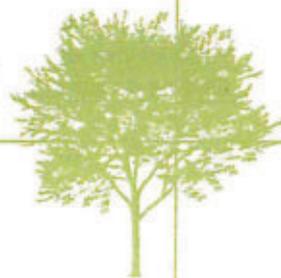
* Plante qui se développe au bord de l'eau

Nom vernaculaire	Nom latin	Conditions d'implantation
Jonc glauque	<i>Juncus inflexus</i>	Tous secteurs en berge
Lotier des fanges	<i>Lotus pedunculatus</i>	Retrait de berge
Lycophe d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>	Bas de berge
Lysimaque commune	<i>Lysimachia vulgaris</i>	Moitié inférieure de la berge
Massette à feuilles étroites	<i>Typha angustifolia</i>	Secteurs fréquemment immergés
Massette à feuilles larges	<i>Typha latifolia</i>	Secteurs fréquemment immergés
Menthe à feuilles rondes	<i>Mentha suaveolens</i>	Haut de berge
Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>	Secteurs mi-ombragés
Menthe des champs	<i>Mentha arvensis</i>	Haut de berge
Myosotis des marais	<i>Myosotis palustris</i>	Secteurs mi-ombragés, bas de berge
Œnanthe phellandre	<i>Oenanthe aquatica</i>	Secteurs fréquemment immergés
Oseille maritime	<i>Rumex maritima</i>	Haut de berge, sols riches
Patience des eaux	<i>Rumex hydrolapathum</i>	Secteurs fréquemment immergés
Poivre d'eau	<i>Polygonum hydropiper</i>	Moitié inférieure de la berge
Populage des marais	<i>Caltha palustris</i>	Secteurs ombragés
Potentille des oies	<i>Potentilla anserina</i>	Retrait de berge
Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>	Secteurs ombragés
Renoncule scélérate	<i>Ranunculus sceleratus</i>	Secteurs fréquemment immergés
Renouée amphibie	<i>Polygonum amphibium</i>	Secteurs fréquemment immergés
Rorippe amphibie	<i>Rorippa amphibia</i>	Secteurs fréquemment immergés
Rorippe forestier	<i>Rorippa sylvestris</i>	Retrait de berge
Rorippe palustre	<i>Rorippa palustris</i>	Bas de berges
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i>	Bas de berge
Rubanier rameux	<i>Sparganium erectum</i>	Secteurs fréquemment immergés
Sagittaire	<i>Sagittaria sagittifolia</i>	Secteurs fréquemment immergés
Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>	Moitié inférieure de la berge
Scirpe des marais	<i>Eleocharis palustris</i>	Secteurs fréquemment immergés
Scutellaire toque	<i>Scutellaria galericulata</i>	Bas de berge
Valériane officinale	<i>Valeriana officinalis</i>	Moitié inférieure de la berge
Véronique mouron d'eau	<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	Secteurs fréquemment immergés
Vulpin genouillé	<i>Alopecurus geniculatus</i>	Bas de berge

Liste indicative non exhaustive



Les *Carex* et l'*Iris des marais* sont des végétaux adaptés pour les travaux de restauration de berges et de milieux humides.



IV - Liste de végétaux exogènes ou naturalisés à ne pas planter sur les ENS

Les espèces invasives constituent l'une des premières causes de la perte de biodiversité dans le monde. Ces espèces introduites par l'Homme se répandent dans les milieux naturels locaux où elles entrent en concurrence avec les végétaux indigènes qu'elles font régresser. Du fait de sa situation périurbaine (fortes densités démographiques, présence de nombreux axes de transport...), l'Essonne est un territoire très concerné par cette problématique. Il est donc important que les propriétaires publics d'espaces naturels et d'espaces verts mènent des actions exemplaires dans ce domaine, en évitant d'implanter de tels végétaux et de favoriser leur dispersion.



Le Cytise faux-ébénier peut devenir envahissant sur les coteaux calcaires.

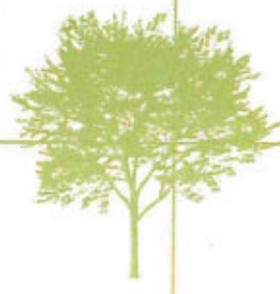
Nom vernaculaire	Nom latin
Alysson blanc	<i>Berteroa incana</i>
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i>
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i>
Ambroisie à feuilles d'armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Arbre aux papillons	<i>Buddleja davidii</i>
Armoise des frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i>
Aster à feuilles de Saule	<i>Aster x salignus</i>
Aster de Virginie	<i>Aster novi-belgii</i>
Aster écaillé	<i>Aster squamatus</i>
Aster lancéolé	<i>Aster lanceolatus</i>
Azolla fausse-fougère	<i>Azolla filiculoides</i>
Balsamine à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i>
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfouri</i>
Balsamine du Cap	<i>Impatiens capensis</i>
Balsamine géante	<i>Impatiens glandulifera</i>
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i>
Bident soudé	<i>Bidens connata</i>
Brome purgatif	<i>Bromus catharticus</i>
Cerisier tardif	<i>Prunus serotina</i>
Chiendent d'eau	<i>Paspalum distichum</i>
Consoude hérissée	<i>Symphytum asperum</i>
Cytise faux-ébénier	<i>Laburnum anagyroides</i>
Élodée à feuilles allongées	<i>Elodea callitrichoides</i>
Élodée à feuilles étroites	<i>Elodea nuttallii</i>
Élodée dense	<i>Egeria densa</i>
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i>
Epilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i>
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i>
Faux indigo	<i>Amorpha fruticosa</i>
Faux vernis du Japon	<i>Ailanthus altissima</i>
Fraisier des Indes	<i>Duchesnea indica</i>
Griffes de sorcière	<i>Carpobrotus</i> sp.

Hélianthe vivace	<i>Helianthus x laetiflorus</i>
Herbe de la pampa	<i>Cortaderia selloana</i>
Hydrocotyle fausse-renoncule	<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>
Jussie	<i>Ludwigia peploides</i>
Lagarosiphon	<i>Lagarosiphon major</i>
Lampourde glouteron	<i>Xanthium strumarium</i>
Laurier du Caucase	<i>Prunus laurocerasus caucasica</i>
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>
Lentille d'eau minuscule	<i>Lemna minuta</i>
Lentille d'eau rouge	<i>Lemna turionifera</i>
Lilas d'Espagne	<i>Galega officinalis</i>
Ludwigie à grandes fleurs	<i>Ludwigia grandiflora</i>
Mahonia faux-houx	<i>Mahonia aquifolium</i>
Mimosa	<i>Acacia dealbata</i>
Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i>
Paspale dilaté	<i>Paspalum dilatatum</i>
Patience à crêtes	<i>Rumex cristatus</i>
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i>
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>
Rhododendron pontique	<i>Rhododendron ponticum</i>
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>
Rudbéckie laciniée	<i>Rudbeckia laciniata</i>
Sénéçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>
Sénéçon en arbre	<i>Baccharis halimifolia</i>
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i>
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i>
Spartine de Townsend	<i>Spartina townsendii</i>
Stramoine commune	<i>Datura stramonium</i>
Thé du Mexique	<i>Chenopodium ambrosioides</i>
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i>
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i>
Vergerette de Sumatra	<i>Conyza sumatrensis</i>
Vergerette du Canada	<i>Conyza canadensis</i>
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i>

Liste indicative non exhaustive



Trois végétaux envahissants à ne pas introduire dans les milieux naturels (de gauche à droite) : la Renouée du Japon, l'Arbre à papillons et le Raisin d'Amérique.



V - Liste de variétés fruitières traditionnelles pouvant être plantées sur les ENS

Autrefois, des dizaines de variétés fruitières différentes existaient dans chaque petite région naturelle. En raison de la modernisation de l'agriculture et de l'abandon des pratiques rurales traditionnelles, cette diversité est aujourd'hui menacée.

Il s'agit pourtant d'un patrimoine génétique, paysager, culturel et écologique de grande valeur. À l'occasion de travaux de réhabilitation sur un ENS, il peut donc être intéressant de replanter des variétés anciennes et locales de fruitiers. Celles-ci sont intéressantes à plusieurs titres : adaptation aux conditions naturelles locales, goût, résistance, maturité échelonnée, usages multiples (table, cuisson, boisson...). Les vergers peuvent aussi accueillir une diversité floristique et faunistique intéressante (chouette chevêche, insectes...) et contribuer à la trame verte.



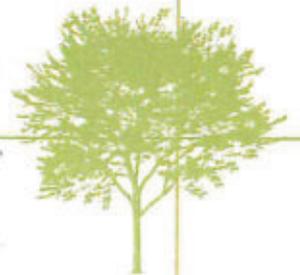
La replantation de variétés anciennes de fruitiers permet d'allier des objectifs écologiques, paysagers et culturels.

Types	Variétés
Pommiers	Amère de Bray
	Api noire
	Argile grise
	Astrakan rouge
	Avrolles
	Barré
	Barré d'Anjou
	Bassard
	Bassard doré
	Belle de Neufmontier
	Belle de Boskoop
	Belle de Pontoise
	Belle des jardins
	Belle fille
	Belle fleur large mouche
	Belle Joséphine
	Belle fleur jaune (ou Lineous pipin)
	Bénédictin
	Bondy
	Bondy de Vilbert
	Boscoop
	Boscoop gris
	Bourgeault
	Calville blanc
	Calville de Dantzig
	Calville des femmes
	Calville des neiges
	Calville rouge d'hiver
	Calville Saint-Sauveur
	Canada gris

Types	Variétés
Pommiers	Cateau (ou Cateau d'Oignon)
	Châtaignier
	Chéron
	Chevalier jaune
	Colapuy
	Colapuy Gropuy
	Court pendu rouge
	Cox orange pipin
	Datte
	De Fer
	De Grignon
	De Lestre
	Directeur Lesage
	Double rose
	Drap d'or
	Faro (ou fruit de Brie)
	Fer de Seine et Oise
	Feuille morte
	Fleuritard
	Fraise
	Francatu
	Freyberg
	Galeuse
	Galeuse de Bretagne
	Gendreville
	Gloire de Pontchartrain
	Golden
	Grand alexandre
Granny Smith	
Gros Locard	
Hollande	

Types	Variétés
Pommiers	<i>Hollande du Gâtinais</i>
	<i>Jaune de Gournay</i>
	<i>Jean Huret (ou Huré)</i>
	<i>Jeanne Hardy</i>
	<i>Joannette</i>
	<i>Jolibois</i>
	<i>Jonagold</i>
	<i>Jubile Delgolune</i>
	<i>La Clermontoise</i>
	<i>Lineous pipin</i>
	<i>Locard blanc</i>
	<i>Locard jaune</i>
	<i>Marie Madeleine</i>
	<i>Melrose</i>
	<i>Merveille de Chatou</i>
	<i>Michelotte</i>
	<i>Noire de Vitry</i>
	<i>Nouvelle France</i>
	<i>Passe Pomme d'été</i>
	<i>Peau de vache</i>
	<i>Pépin</i>
	<i>Pomme cloche</i>
	<i>Pomme coing</i>
	<i>Pomme du temple</i>
	<i>Postophe d'hiver</i>
	<i>Rambourg d'hiver</i>
	<i>Ravaillac (ou Ravaillard)</i>
	<i>Reine des reinettes</i>
	<i>Reinette Abry</i>
	<i>Reinette Baumann</i>
	<i>Reinette bergamotte</i>
	<i>Reinette blanche du Canada</i>
	<i>Reinette clocharde</i>
	<i>Reinette de Caux</i>
	<i>Reinette de la reine</i>
	<i>Reinette de Montmorency</i>
	<i>Reinette d'Orléans</i>
	<i>Reinette du Mans</i>
	<i>Reinette fourmière</i>
	<i>Reinette grise</i> <i>(ou Patte de loup)</i>
	<i>Reinette grise du Canada</i>
	<i>Reinette Thouin</i>
	<i>Rosa</i>
	<i>Rougeâtre de Royer</i> <i>(De Rozier)</i>
	<i>Rouget tendre</i>
	<i>Rousseau</i>
	<i>Saint Médard</i>
<i>Sans pareil de Peasgood</i>	
<i>Sign Tillish</i>	
<i>Têteau</i>	

Types	Variétés
Pommiers	<i>Transparente de Croncels</i>
	<i>Vérité</i>
	<i>Vérollot</i>
	<i>Vincent</i>
	<i>Winter banana</i>
Poiriers	<i>Beurré Dumont</i>
	<i>Blanquette</i>
	<i>Délice de Mons</i>
	<i>Highland</i>
	<i>Madame Thuilleau</i>
	<i>Messire Jean</i>
	<i>Olivier de Serre</i>
<i>Souvenir du Congrès</i> <i>Virgouleuse</i>	
Cerisiers	<i>Belle Magnifique</i>
	<i>Bigarreau Carré</i>
	<i>Cerise de la Toussaint</i>
	<i>Guigne Précoce de la Marche</i>
	<i>Jaboulay</i>
	<i>Jaune de Doenissen</i>
	<i>Montmorency Belle de</i> <i>Sauvigny</i>
	<i>Montmorency pleureur</i>
	<i>Saint Médard</i>
	<i>Saint Médard</i>
Pêchers	<i>Brugnon Gros violet</i>
	<i>Madeleine de Courson</i>
Pruniers	<i>Altesse Double</i>
	<i>Belle de Louvain</i>
	<i>Des Béjonnières</i>
	<i>Mirabelle Petite de Metz</i>
	<i>Monsieur Hâtif</i>
	<i>Prince</i>
	<i>Prune de Monsieur</i>
	<i>Quetsche blanche d'Etricourt</i>
	<i>Quetsche jaune</i>
	<i>Quetsche Minot</i>
Abricotiers	<i>De Boulbon</i>
	<i>Pêche de Nancy</i>
	<i>Roypuy</i>
	<i>Sucré de Holub</i>
	<i>Tardif de Bonardeil</i>
Cépages	<i>Admirable de Courtiller</i>
	<i>Alphonse Lavallée</i>
	<i>Cardinal</i>
	<i>Carla</i>
	<i>Chasselas Cioutat</i>



Types	Variétés
Cépages	Chasselas de Fontainebleau
	Chasselas doré
	Chasselas muscat
	Chasselas rose
	Corinthe noir
	Cornichon blanc
	Cornichon violet
	Madeleine royale
	Malaga
	Mireille
	Muscat de Hambourg
	Muscat de Lieval
Muscat de Saumur	

Types	Variétés
Cépages	Muscat gris
	Muscat Petit grain
	Muscat rouge de Madère
	Noa
	Perle de Csaba
	Perlette sans pépins
	Pied de perdrix
	Précoce de Malingre
	Raisin de Palestine
	Reine des vignes
	Roi des précoces
	Teinturier
Verjus	

Liste indicative non exhaustive



L'Essonne était naguère réputée pour ses vins. Replanter des vignes sur les coteaux permet aujourd'hui de renouer avec une tradition multiséculaire, tout en restaurant les paysages traditionnels des coteaux calcaires.



Les vergers constituent un patrimoine pictural et génétique à préserver et renouveler.



En France, il existait plus de 1000 variétés de pommes au début du XX^e siècle !

L'usage de substances chimiques (engrais, herbicides, pesticides...) est proscrit au sein des Espaces Naturels Sensibles. On veillera donc à privilégier le recours au désherbage manuel, mécanique ou thermique en préalable aux plantations. En cas de besoin, des engrais biologiques naturels peuvent être utilisés (ex. : fumure, compost, corne broyée, sang séché, guano, algues...). Pour les vergers, la protection biologique intégrée doit être préférée, par exemple en utilisant des pièges à phéromones ou des insectes auxiliaires. Pour les vignes, un mélange de type « bouillie bordelaise » peut être appliqué de manière raisonnée en prévention et en traitement.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur les Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne, consultez le site Internet

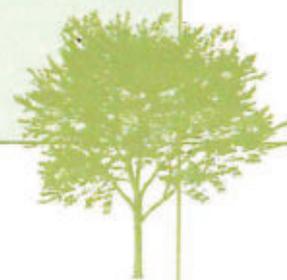
www.essonne.fr (rubrique « cadre de vie / patrimoine naturel ») :

- Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2012-2021)
- Politique départementale des Espaces Naturels Sensibles - Nouvelles aides en faveur des collectivités locales
- Pacte pour la préservation et la valorisation de la biodiversité essonnoise
- Modèles de conventions financières
- Cartes communales et intercommunales des ENS et du PDIPR



Les agents du Conservatoire départemental des ENS sont à votre disposition pour vous conseiller dans votre projet de plantation. Pour les collectivités, ce service peut également vous aider à constituer votre éventuel dossier de demande de subventions départementales. N'hésitez pas à les consulter.

Conseil général de l'Essonne
Direction de l'environnement
Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles
 Hôtel du Département - Boulevard de France
 91012 ÉVRY cedex
 Tél. : 01 60 91 97 34 - fax : 01 60 91 97 24
 Courriel : espaces-naturels-sensibles@c91.fr
essonne.fr



Conseil général de l'Essonne
Direction de l'environnement
Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles
Hôtel du Département - Boulevard de France
91012 ÉVRY cedex
Tél. : 01 60 91 97 34 - Fax: 01 60 91 97 24
Courriel: espaces-naturels-sensibles@cg91.fr
Site internet: essonne.fr

